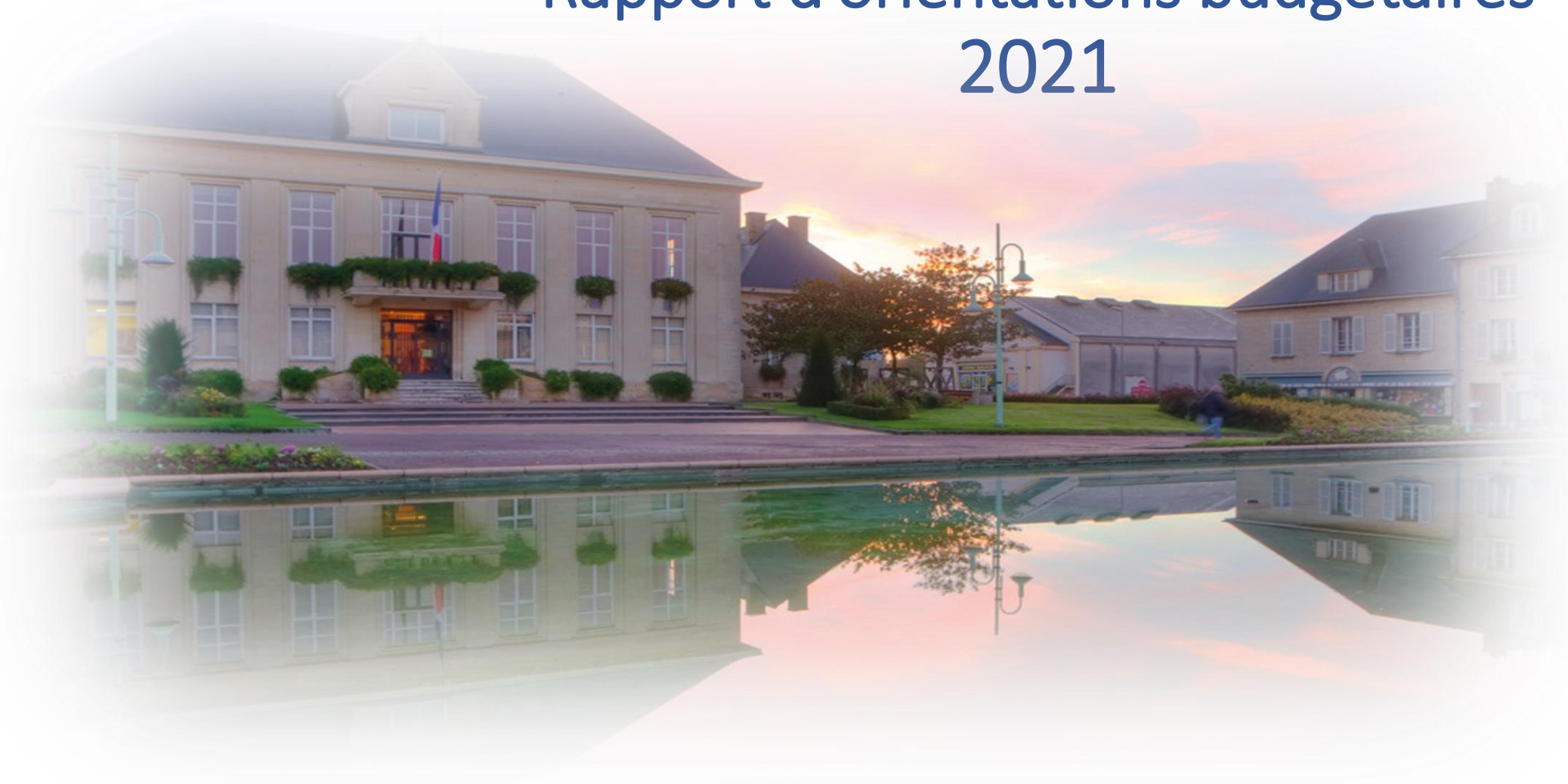


Les *Monts d'Aunay*

# Débat d'orientation budgétaire

*Conseil municipal du 11 mars 2021*

## Rapport d'orientations budgétaires 2021



# Objectifs et contexte juridique

## Objectifs

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière.

## Contexte juridique

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est entachée d'illégalité.

-> Délai : dans les 2 mois précédant le vote du budget

**Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est pas soumis à un vote. Le Conseil Municipal doit prendre acte que le débat a eu lieu.**

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget



-> La loi NOTRe, n° 2015-991 du 7 août 2015, est venue modifier les dispositions de l'article L. 2312-1 :

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

« 1° - Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

-> Enfin la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 est venue fixer une nouvelle obligation d'information :

- faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.



## **Le présent rapport est organisé autour des axes suivants :**

1. Le contexte géopolitique, économique et financier mondial,
2. Environnement macroéconomique : situation de la France
3. Le projet de Loi de Finances 2021 et ses impacts pour les collectivités locales,
4. Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune,
5. Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020,
6. Les éléments de contexte budgétaire communaux (niveau des charges de structures et situation des budgets annexes assainissement et eau potable)
7. Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement
8. Conclusion



# 1 – Le contexte géopolitique, économique et financier :

## **Un contexte économique et financier profondément bouleversé par une crise sans précédent**

A l'échelle internationale, la crise sanitaire de la Covid-19 et les différentes mesures prises par les États pour y faire face (confinements locaux ou généralisés, couvre-feux, limitations de circulation, etc.) ont entraîné un **recul majeur de l'activité économique en 2020**, avec une récession mondiale d'une ampleur inconnue depuis des décennies.

- L'union Européenne a suspendu le pacte de stabilité et de croissance, permettant une sortie des critères de déficit et d'endettement publics, afin de financer la relance post COVID .

L'union Européenne a élaboré « le plus vaste train de mesures jamais adopté » au moyen d'une enveloppe de 1 800 milliards d'euros qui « contribuera à reconstruire l'Europe de l'après COVID-19. Une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente » avec notamment le dispositif

<b>Facilité pour la reprise et la résilience</b>	<b>672,5 milliards d'euros</b>
<i>dont prêts</i>	<i>360 milliards d'euros</i>
<i>dont subventions</i>	<i>312,5 milliards d'euros</i>

- Un accord sur le Brexit a été entériné et est effectif au 31/12/2020.
- Le changement de Président américain a été favorablement accueilli par les marchés boursiers.



## 2 - Environnement macroéconomique : situation de la France

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

Cette crise a provoqué une forte chute de la croissance économique : baisse record du PIB en France de -5,9 % au premier trimestre et de -13,8 % au second trimestre. Toutefois, dans le projet de loi de finances 2021, le gouvernement inscrit un rebond attendu de croissance en 2021.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant : ainsi au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, 715 000 personnes ont perdu leur emploi salarié. Pour soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté très rapidement le dispositif d'activité partielle et a élaboré un plan massif d'aides à l'emploi des jeunes (apprentissage, emplois aidés).

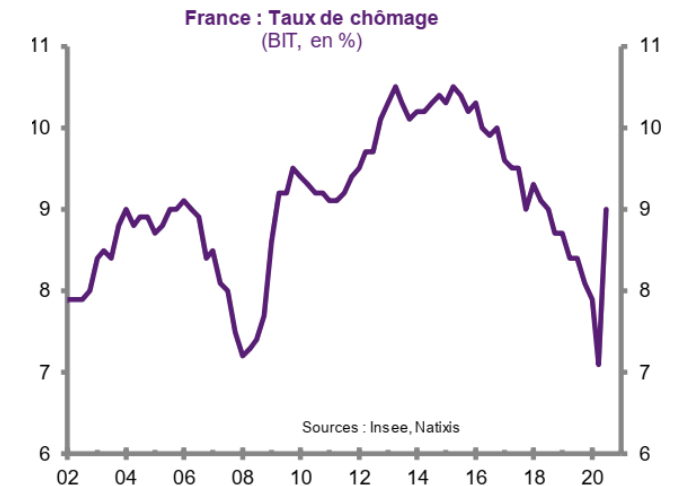
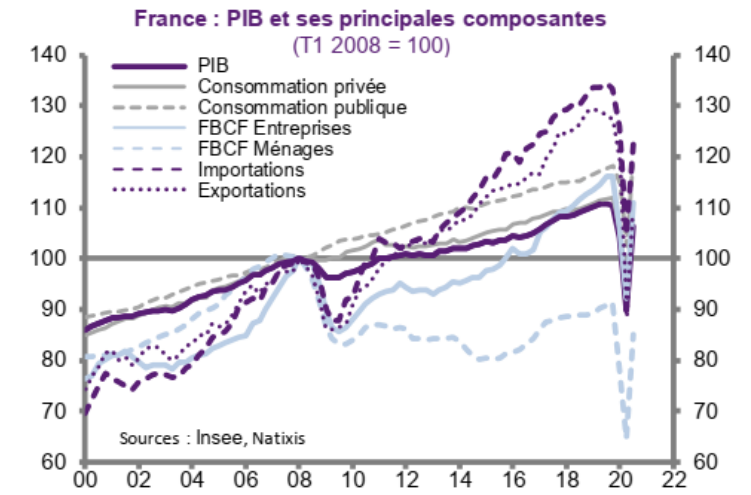
La dette de la France se creuse largement à 117,5 % de son PIB en 2020 avant une possible réduction légère à 116,2 % du PIB en 2021.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du **plan de relance**, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

En 2021, le déficit public devrait se réduire pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises ; la question de la compensation tout aussi durablement, des pertes de recettes pour les collectivités se posent tout autant, sinon davantage, que celle de leur autonomie fiscale.

Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production (fiscalité des entreprises). Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés. En outre, 1 Md€ de crédits devraient être dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.



### 3 - Le projet de Loi de Finances 2021 et ses impacts pour les collectivités locales



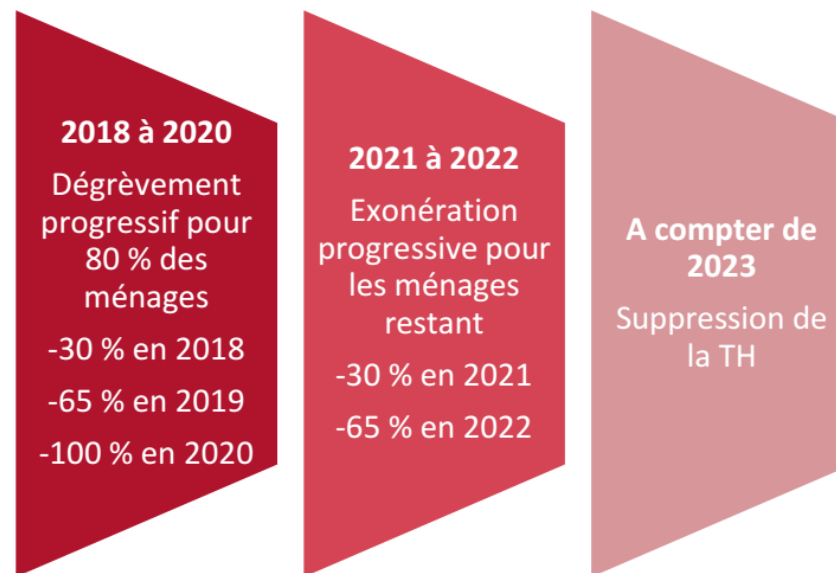
#### -> Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : transfert de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties du Département dès le 1er janvier 2021

Cette réforme, qui sera progressivement mise en œuvre entre 2020 et 2023, comporte plusieurs volets :

- Attribution d'une nouvelle ressource aux communes, dynamique, sur laquelle elles disposeront d'un pouvoir de taux, à savoir la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui leur sera réaffectée.
- Mise en place d'un mécanisme correcteur garantissant que le transfert de la part départementale de TFPB compense à l'euro près la perte liée à la suppression de la TH sur les résidences principales.
- Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes liées à cette réforme seront **intégralement compensées par l'affectation d'une recette dynamique, sous la forme d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée.**

#### La suppression de la taxe d'habitation

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.



### 3 - Le projet de Loi de Finances 2021 et ses impacts pour les collectivités locales

#### Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : le nouveau schéma de financement pour les collectivités en 2021

##### COMMUNES

- Perte de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales en 2021.
- Transfert du taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021.
- Harmonisation de la base du foncier bâti (commune avec le département)
- Nouvelle compensation fiscale sur le foncier bâti pour compenser la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels
- Un dispositif de compensation doit permettre de neutraliser les effets de la suppression du produit de la TH (application d'un coefficient correcteur pour assurer une neutralité financière à la commune).
- Conservation de la Taxe d'habitation des résidences secondaires avec un pouvoir de taux en 2023

##### Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Perte de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales en 2021.

- Compensation de la perte de la TH sous la forme d'une fraction de TVA.
- Ce montant évoluera chaque année à partir de 2022 comme le produit de la TVA prévisionnelle de l'année et non en fonction de la TVA de l'année précédente (Il s'agit d'une modification introduite dans le Projet de Loi Finances 2021 (PLF) qui modifie le dispositif initial de la loi de finances pour 2020 pour corriger les effets du rebond de TVA attendu en 2021 qui aurait dû être accordé en 2022 aux EPCI).



### 3 - Le projet de Loi de Finances 2021 et ses impacts pour les collectivités locales

-> **Concours financiers de l'Etat : une quasi stabilité (-0,3 %) avec des dotations de péréquation en hausse pour la troisième année consécutive**

- Principale composante de l'enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable (26,758 milliards d'euros).

A périmètre courant	LFI 2021 (milliers €)	LFI 2020 (milliers €)	Evolution LFI 2021 / LFI 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 758 368	26 846 874	-0,3%

- Côté péréquation, les choix effectués dans le budget 2021 sont reconduits : les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

-> **Les compensations d'exonérations de fiscalité locale chutent de 80 % du fait de la réforme fiscale et de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH**

-> **Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et EPCI :**

En raison de la crise sanitaire, la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative (LFR) pour 2020 du 30 juillet 2020 a instauré une série de mesures de soutien aux collectivités. L'une d'entre elles est la compensation des pertes, subies en 2020, de recettes fiscales et domaniales liées directement à l'épidémie de la COVID-19.

La crise sanitaire se prolongeant, la LFI reconduit la compensation à destination du bloc communal pour 2021 à hauteur de **200 millions d'euros**. La dotation versée dans ce cadre correspond à la différence entre la somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 et la somme des mêmes produits perçus en 2021, avec un minimum de 1000 € assuré pour chaque commune ou EPCI éligible.

en M€	Montants 2021	Hausse 2020 / 2021
<b>GROUPEMENTS</b>		
Dotation d'intercommunalité	1 593	+ 30
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 471	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 782	+ 90
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 523	+ 10
FDPTP**	284	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 447</b>	<b>+ 220</b>

+ 5,32 %

\* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

\*\* Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle



### 3 - Le projet de Loi de Finances 2021 et ses impacts pour les collectivités locales

#### -> Dotations de soutien à l'investissement (DETR-DSIL-FCTVA et plan de relance)

- Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8 milliard** d'euros dans la loi de finances 2021, **montants inchangés par rapport à 2020**
  - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions €
  - Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) : 570 millions €
- Le **FCTVA** poursuit sa croissance (+9,1%) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

En outre, après les reports de 2019 et 2020, la loi de finances de 2021 prévoit une mise en œuvre progressive **de la réforme d'automatisation du FCTVA à partir de 2021.**

L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable.

**La procédure concernera les dépenses payées à compter du 1 er janvier 2021 et ne s'appliquera en conséquence, que pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense comme les communes nouvelles et les EPCI.**

#### -> Subventions d'investissement pour la rénovation énergétique :

Dans le cadre du **plan de relance** et jusqu'au 31 décembre 2021, le Gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales, à hauteur de **1 milliard d'euros.**

Ainsi par dérogation les préfets pourront autoriser sur ces projets, un soutien allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet (pour les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10 %).



## 4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

Ces données ne sont présentées qu'à titre d'illustration des caractéristiques de la commune :

Données socio-économiques	Commune	Moyenne	Observations sur les valeurs moyennes
Population INSEE 1/01/2020 (2017)	4 734		
Résidence secondaires*	69		
Population DGF 2020	4 803		
Longueur de voirie en mètres*	63 336		
Variation annuelle de la population entre 2010 et 2015 (source INSEE)	1%	0,30%	Variation moyenne, département du Calvados
Superficie en hectares*	6 943		
Nombre de logements sociaux*	337		
Nombre de logements (taxe d'habitation)*	2 070		
Part de logements sociaux	16,3%		
Part des ménages bénéficiaires des aides au logement*	43,91%	34,6%	Moyenne de la strate 5 000 à 9999 habitants
Revenu/population INSEE*	11 633,77 €	15 180,61 €	Moyenne de la strate 5 000 à 9999 habitants
Part des ménages imposés en 2018	38%	53,80%	Part des ménages fiscaux imposés dans le Calvados
Taux de pauvreté	14%		
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie)	18 809,00 €	20 276 €	Médiane du revenu disponible, département du Calvados
Taux de chômage (INSEE dossier 2017)	11,4%	8,3%	Taux de chômage département du Calvados (INSEE 2017)

\*source : fiche individuelle 2020 - Ministère de l'Intérieur D.G.C.L.

autre source : INSEE (2017)

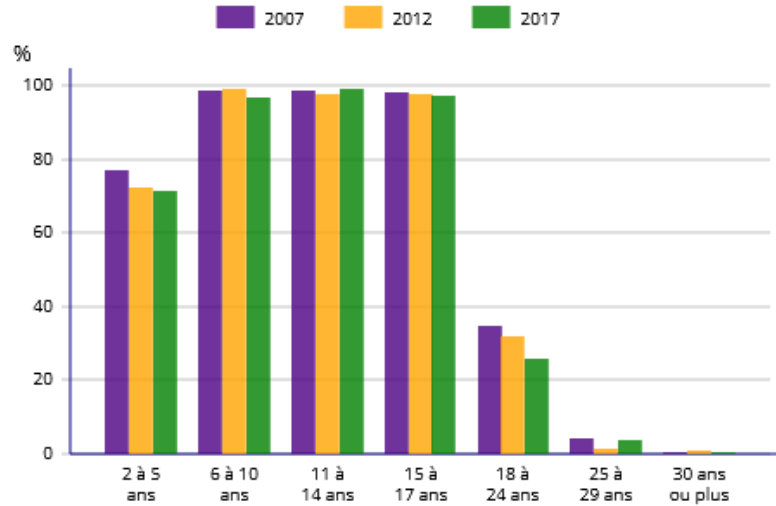


# 4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

## ➤ Diplômes et formation en 2017

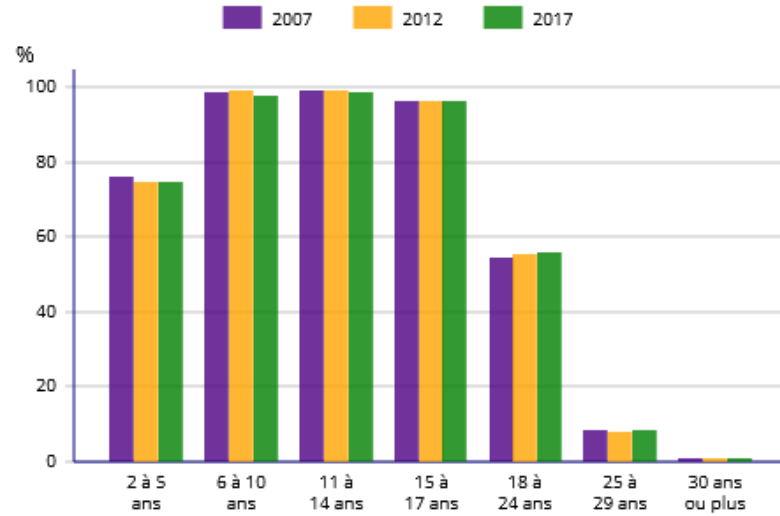
### LES MONTS D'AUNAY

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

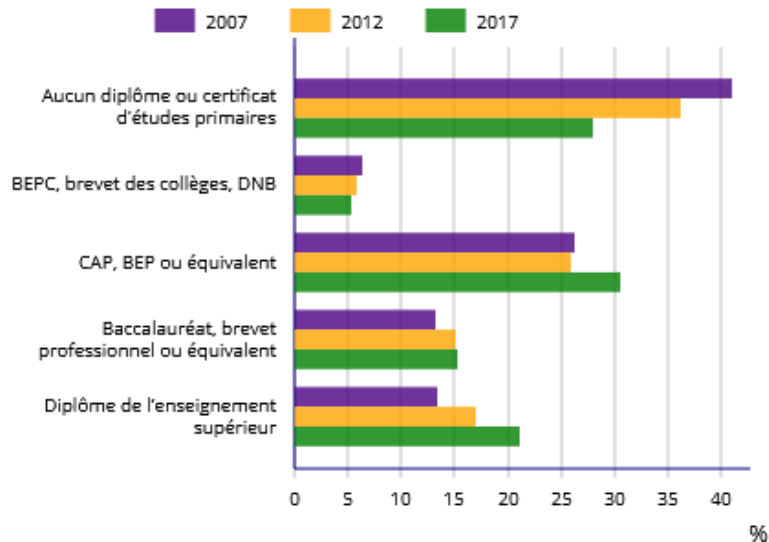


### CALVADOS

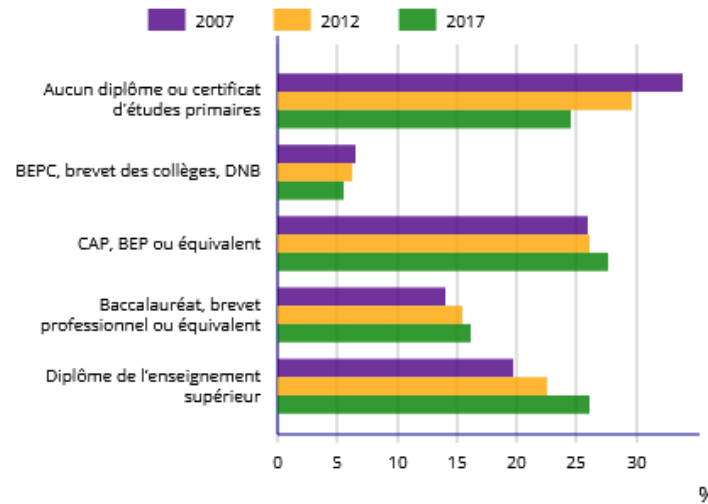
FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Sources : INSEE



## 4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

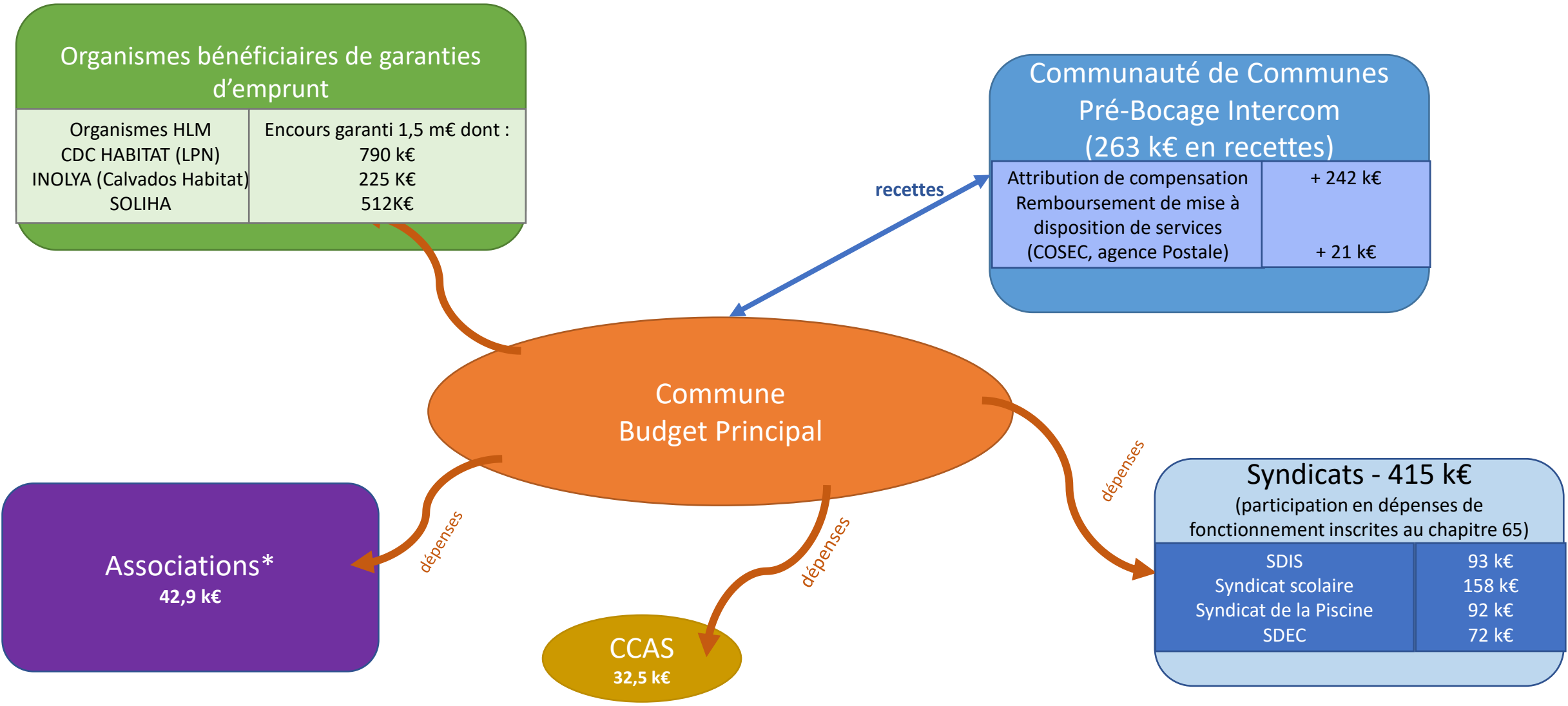
### ➤ Evolution de la population DGF

COMMUNES	POPULATION 01/01/2015	POPULATION 01/01/2016	POPULATION 01/01/2017	POPULATION 01/01/2018	POPULATION 01/01/2019	POPULATION 01/01/2020*	POPULATION 01/01/2021
AUNAY SUR ODON	3 253	3 308	3 314	3 299	3 296	3 268	3 246
BAUQUAY	298	300	305	313	304	302	300
CAMPANDRE VALCONGRAIN	108	109	107	104	95	95	94
DANVOU LA FERRIERE	171	173	171	168	168	167	166
LE PLESSIS GRIMOULT	367	361	347	334	342	331	338
ONDEFONTAINE	334	339	355	347	332	341	328
ROUCAMPS	218	226	236	234	232	230	229
<b>TOTAL</b>	<b>4 749</b>	<b>4 816</b>	<b>4 835</b>	<b>4 799</b>	<b>4 769</b>	<b>4 734</b>	<b>4 701</b>

\*Population légale au 1/01/2018 (décalage de 3 ans)



# 4 – Mise en perspective du contexte et de l’environnement de la commune



## 4 – Mise en perspective du contexte et de l’environnement de la commune

### CCAS :

Le CCAS est un établissement public distinct juridiquement de la commune. C’est cette dernière qui en assure l’équilibre financier au moyen d’une subvention annuelle.

En 2020, la commune a versé une subvention de 32 500 €. Le CCAS utilise ces crédits pour subventionner les associations telles que la crèche associative Espace Bambins ou la Croix Rouge (subventions totales versées en 2019 : 28 750€). Le CCAS a signé avec la crèche associative une convention d’objectifs en 2019.

Les dépenses de fonctionnement du bâtiment mis à la disposition de la Croix Rouge sont également supportées par le budget du CCAS.

### Les associations :

La commune a versé en 2020 : 42 863 de subventions à des associations, contre 45 085€ en 2019. S’ajoutent les prestations en nature (mises à disposition de moyens humains et/ou matériels).

Les structures intercommunales de types syndicats : 14,1 % des dépenses réelles de la commune en 2019.

La commune contribue à plusieurs structures de ce type. Il s’agit du SDIS (lutte contre l’incendie), le SDEC (éclairage public), le Syndicat scolaire (restaurants scolaires du 1<sup>er</sup> degré, transport scolaire de la maternelle au collège) et le Syndicat de la Piscine. Ces deux derniers syndicats ont été affectés par le COVID : **-23 % pour le SIVOS** par la quasi absence de facturation cantine de mars à juin. **+ 20% pour le Syndicat de la Piscine dont le modèle de financement devra nécessairement être repensé.**

Structures intercommunales financées par des contributions	Pour mémoire Crédits 2018	Pour mémoire Crédits 2019	Crédits 2020	en %
SDEC	70 056 €	76 384 €	72 060 €	17,3 %
SDIS	93 358 €	93 358 €	93 358 €	22,5 %
Syndicat Scolaire	185 408 €	204 573 €	157 811€	38,0 %
Syndicat de la Piscine	70 401 €	77 064 €	<b>92 369 €</b>	22,2 %
Total des participations	419 223 €	451 379 €	415 598 €	100,0%



## 4 – Mise en perspective du contexte et de l’environnement de la commune

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom :

### ☐ Compétences obligatoires :

1. **Aménagement de l’espace** (SCoT, PLUi, exercice du droit de préemption...)
2. **Développement économique** : zone d’aménagement concerté d’intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d’offices de tourisme ;
3. **Aménagement, entretien et gestion des aires d’accueil des gens du voyage**
4. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

### ☐ Compétences optionnelles :

1. **Protection et mise en valeur de l’environnement** : entretien sentiers de randonnées. La CdC est compétente pour assurer les études, l’entretien, et les aménagements de tout cours d’eau présent sur le territoire de la communauté de communes.
2. **Politique du logement et du cadre de vie** incluant les activités dédiées à la jeunesse, aux centres de loisirs sans hébergement (hors compétence scolaire et périscolaire).
3. **Création ou aménagement et entretien de la voirie d’intérêt communautaire.**
4. **Construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire et d’équipements de l’enseignement préélémentaire et élémentaire d’intérêt communautaire.**
5. **Action sociale d’intérêt communautaire** : création, aménagement et la gestion des Relais d’Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de la communauté de communes ;

### ☐ Compétences supplémentaires :

1. **Agences postales d’intérêt communautaire ;**
2. **Assainissement non collectif des eaux usées**
3. **Points info 14**
4. **Insertion des jeunes**



## 4 – Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom :

### ❑ **Autres compétences :**

- Création et gestion de maisons de services au public.
- Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie : Création d'un EPN en partenariat avec la Région.
- La communauté de communes est habilitée à créer un service ingénierie (Conseil, AMO, MOE) sur demande des communes situées dans ou en dehors du périmètre communautaire.

### **Transferts de compétences Eau et assainissement collectif :**

La loi du 3/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes assouplit les dispositions de la loi NOTRe. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi du 3/08/2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens.

**Au vu des décisions prises par les conseils municipaux avant le 30/06/2019, le transfert de la compétence eau et de la compétence assainissement collectifs a été repoussé de 2020 à 2026.**

Néanmoins, après le 1er janvier 2020, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut « *à tout moment* » changer d'avis et redemander le transfert. Les communes auraient alors trois mois pour s'y opposer, dans les mêmes conditions que précédemment.

Si ce transfert de l'une ou/et de l'autre compétence(s) a lieu, l'EPCI peut ensuite déléguer une partie ou l'ensemble de cette compétence aux communes.



## 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

### 5-1 Les recettes de fonctionnement

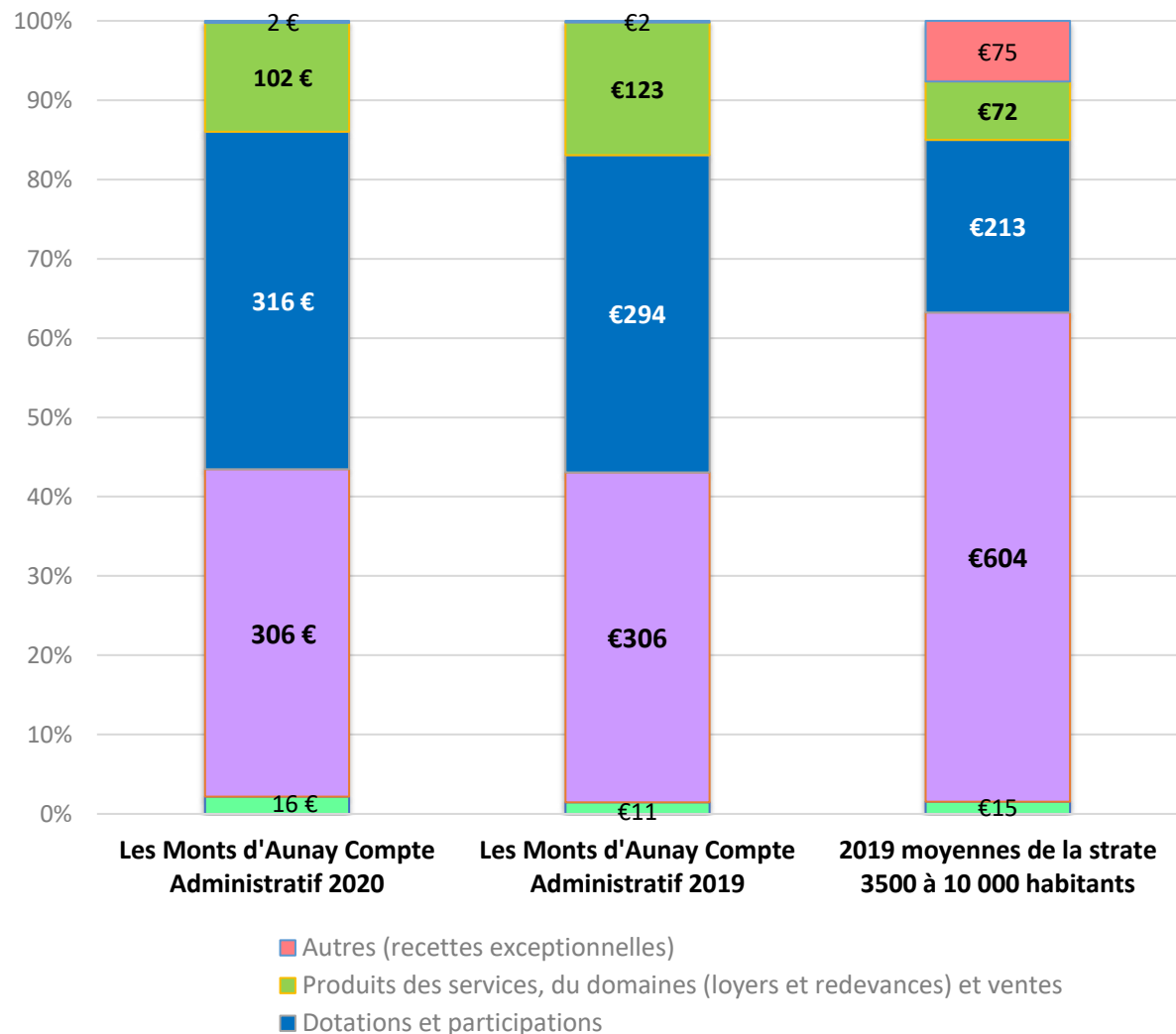
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	Variation en €	EVOLUTION CA 2020/2019
013	Atténuation de Charges	32 295,67	51 819,32	76 473,55	24 654	48%
70	Produits Services & Ventas	174 237,85	192 370,87	115 050,39	-77 320	-40%
73	Impôts & Taxes	1 470 724,75	1 460 167,52	1 450 641,19	-9 526	-1%
74	Dotations & Participation	1 398 438,06	1 403 592,08	1 496 436,58	92 845	7%
75	Autres Produits de Gestion courante	364 538,71	393 656,94	367 564,92	-26 092	-7%
76	Recettes financières	8 652,04			0	
77	Produits exceptionnels	15 350,75	8 220,61	19 086,01	10 865	132%
042	Transferts entre section	9 269,75	112 129,61	0,00	-112 130	-100%
	Sous-total	3 473 507,58	3 621 956,95	3 515 249,64	-106 707	-3%
002	Résultat de fonctionnement reporté	795 930,20	1 187 967,68	969 695,27	-218 272	-18%
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 269 437,78</b>	<b>4 809 924,63</b>	<b>4 494 947,91</b>	<b>-314 977</b>	<b>-7%</b>



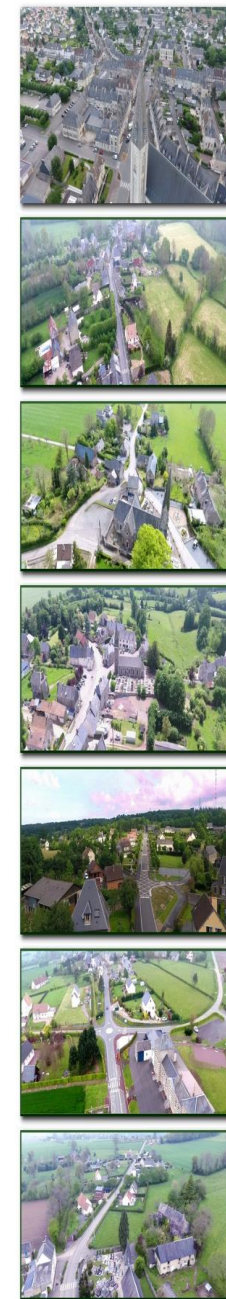
# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

## 5-1 Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN € PAR HABITANT ET EN %



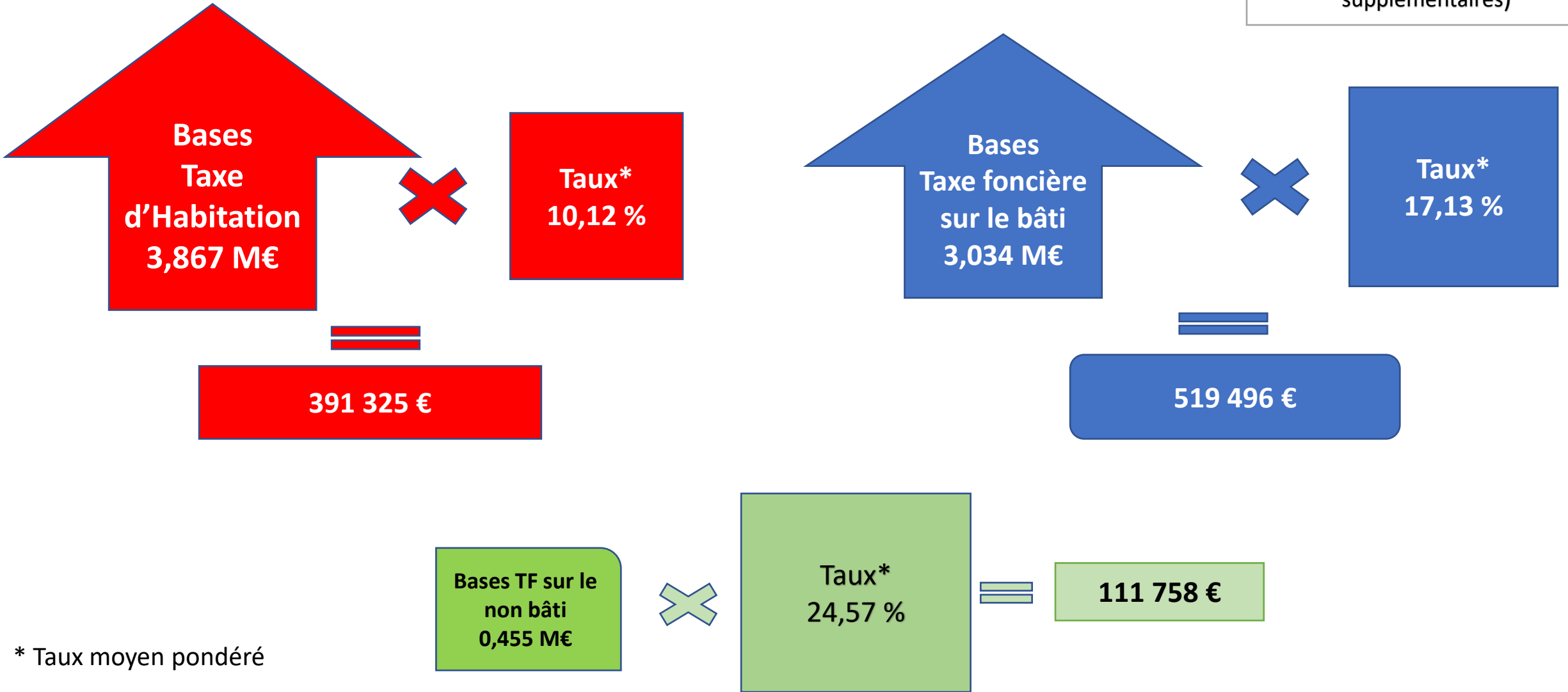
- **Des recettes fiscales plus faibles que la moyenne de la strate**, tant par l'effet des bases ( présence de nombreux logements anciens et faiblesse du tissu économique sur la commune) que par l'effet taux (taux de fiscalité inférieurs aux taux moyens)
- **Des recettes de dotations plus importantes** : la commune bénéficie de dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale dont la hausse a été significative et dotation nationale de péréquation). En outre, la commune nouvelle a profité entre 2017 et 2019 d'une dotation de fonctionnement forfaitaire (DF) bonifiée.



# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

## 5-1 Les recettes de fonctionnement

Fiscalité Locale : 1 022 579 €  
(+ 2 242 € de rôles supplémentaires)

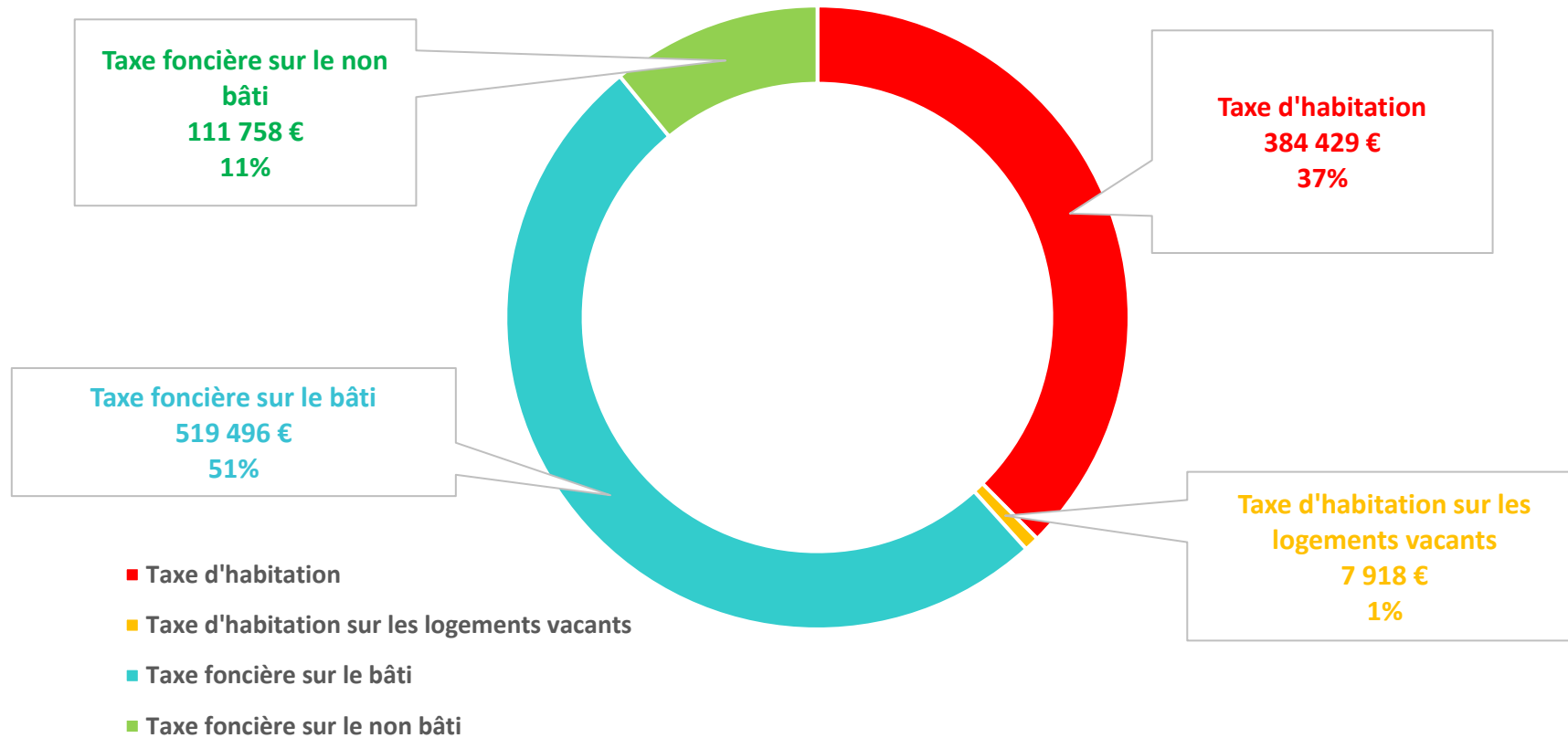


# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020



## 5-1 Les recettes de fonctionnement

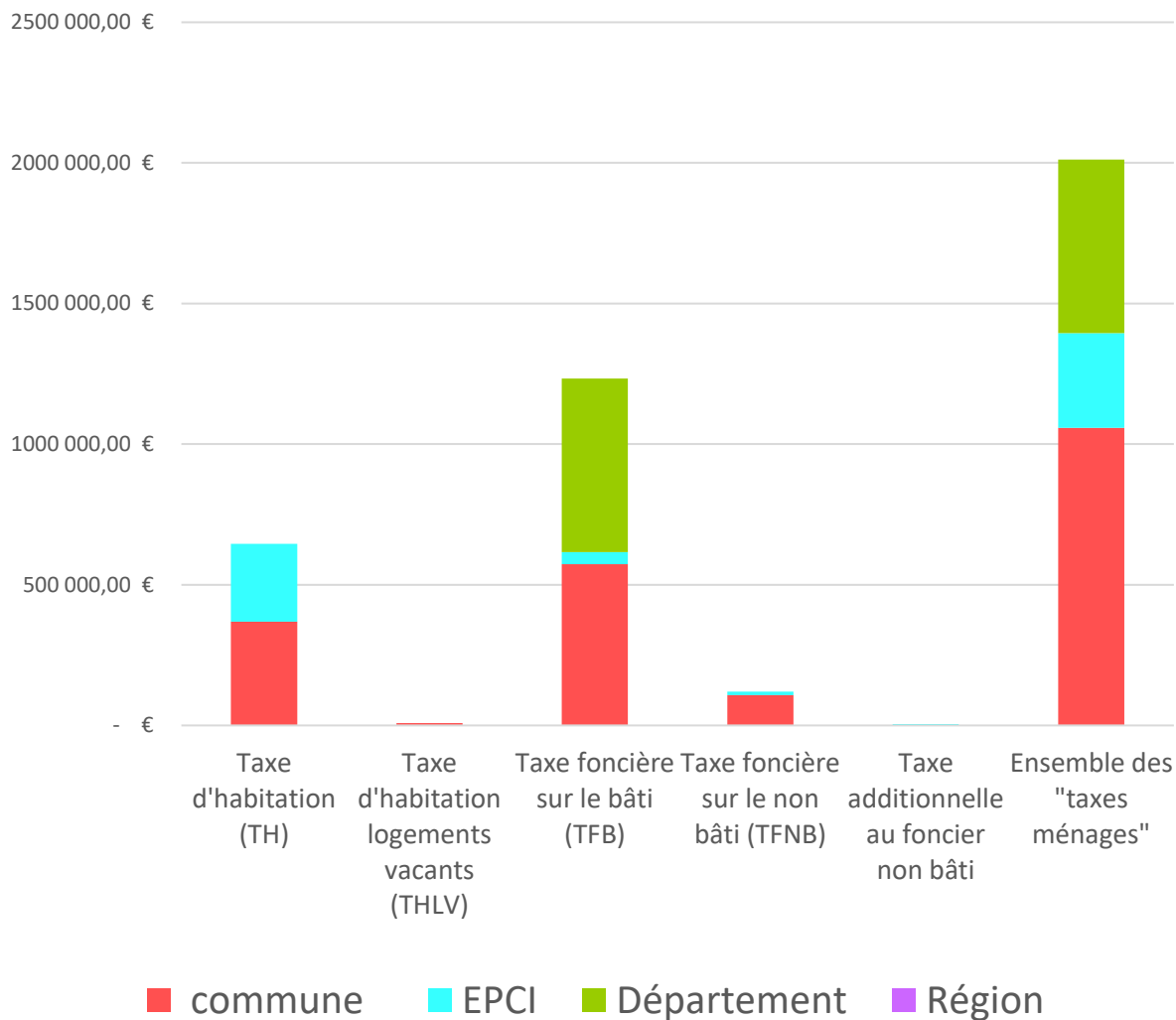
### Répartition des contributions directes perçues par la commune en 2020



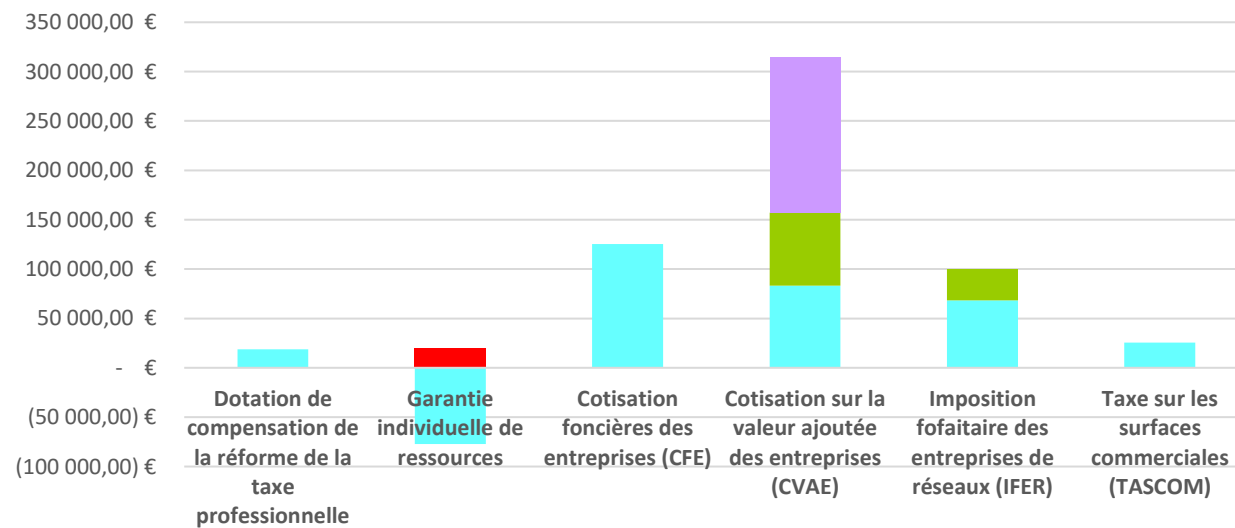
# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020



Répartition en 2020 des recettes fiscales "dites ménages" des différents niveaux de collectivités



Répartition en 2020 des recettes fiscales dites "impôts économiques" des différents niveaux de collectivités



# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020



## 5-1 Les recettes de fonctionnement

### ➤ Structure de la fiscalité locale :

	2019						2020					
	commune	EPCI	Secteur communal	Département	Région	Toutes Collectivités	commune	EPCI	Secteur communal	Département	Région	Toutes Collectivités
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	<b>377 663 €</b>	<b>283 855 €</b>	<b>661 518 €</b>	<b>0 €</b>		<b>661 518 €</b>	<b>384 429 €</b>	<b>289 480 €</b>	<b>673 909 €</b>	<b>0 €</b>		<b>673 909 €</b>
<b>Taxe d'habitation logements vacants (THLV)</b>	<b>8 325 €</b>		<b>8 325 €</b>			<b>8 325 €</b>	<b>7 918 €</b>	<b>7 918 €</b>				<b>7 918 €</b>
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	508 702 €	37 088 €	545 790 €	658 621 €		1 204 411 €	519 496 €	37 905 €	557 401 €	673 162 €		1 230 563 €
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	110 512 €	12 370 €	122 882 €	0 €		122 882 €	111 758 €	12 504 €	124 262 €	0 €		124 262 €
Taxe additionnelle au foncier non bâti		5 336 €	5 336 €			5 336 €		6 003 €	6 003 €			6 003 €
<b>Ensemble des "taxes ménages"</b>	<b>1 005 202 €</b>	<b>338 649 €</b>	<b>1 343 851 €</b>	<b>658 621 €</b>		<b>2 002 472 €</b>	<b>1 023 601 €</b>	<b>345 892 €</b>	<b>1 369 493 €</b>	<b>673 162 €</b>		<b>2 042 655 €</b>
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle		18 742 €	18 742 €					16 939 €	16 939 €			
Garantie individuelle de ressources	19 738 €	-77 064 €	-57 326 €				19 738 €	-77 064 €	-57 326 €			
Cotisation foncières des entreprises (CFE)		125 302 €	125 302 €					129 334 €	129 334 €			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		83 274 €	83 274 €	73 850 €	157 124 €	230 974 €		92 522 €	92 522 €	82 052 €	174 588 €	256 640 €
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		68 454 €	68 454 €	31 641 €				68 606 €	68 606 €	31 686 €		
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		25 566 €	25 566 €					28 064 €	28 064 €			
<b>Ensembles des "impôts économiques"</b>	<b>19 738 €</b>	<b>244 274 €</b>	<b>264 012 €</b>	<b>105 491 €</b>	<b>157 124 €</b>	<b>230 974 €</b>	<b>19 738 €</b>	<b>258 401 €</b>	<b>278 139 €</b>	<b>113 738 €</b>	<b>174 588 €</b>	<b>256 640 €</b>
<b>Total fiscalité locale directe</b>	<b>1 024 940 €</b>	<b>582 923 €</b>	<b>1 607 863 €</b>	<b>764 112 €</b>	<b>157 124 €</b>	<b>2 233 446 €</b>	<b>1 043 339 €</b>	<b>604 293 €</b>	<b>1 647 632 €</b>	<b>786 900 €</b>	<b>174 588 €</b>	<b>2 299 295 €</b>

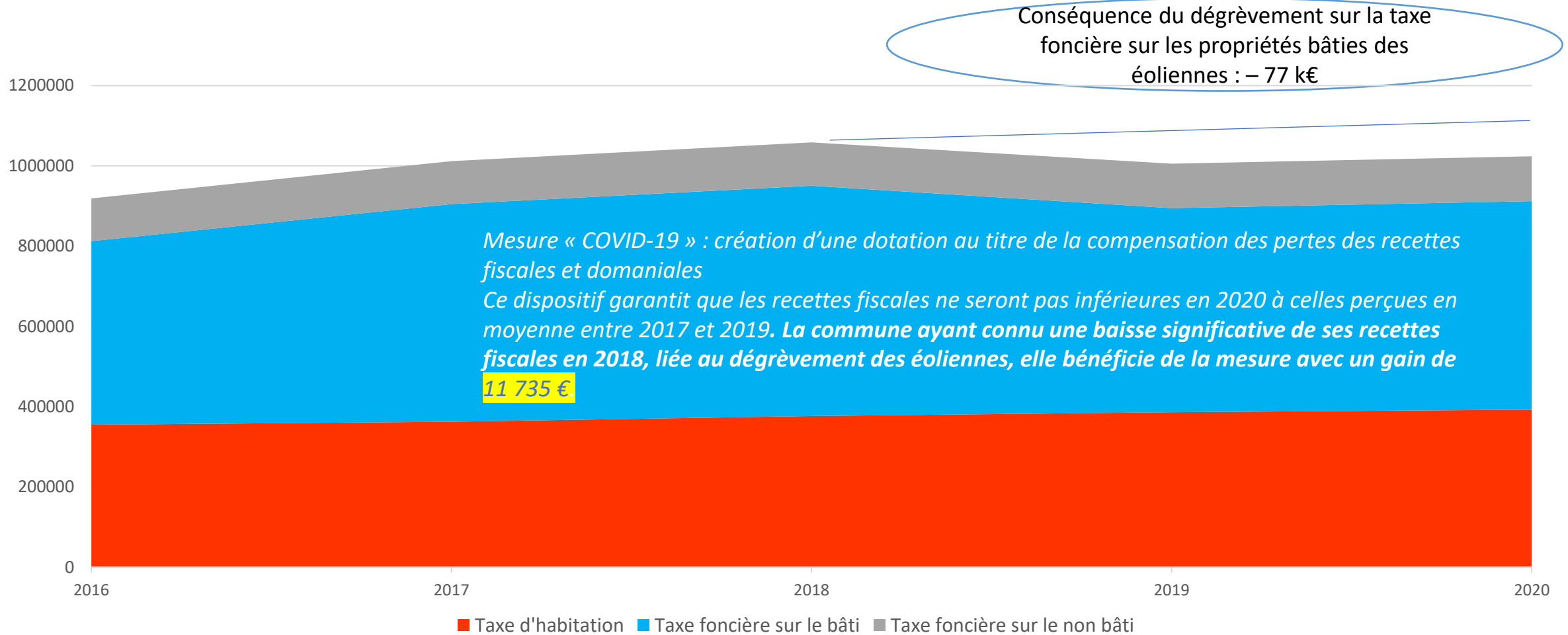


# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020



## 5-1 Les recettes de fonctionnement

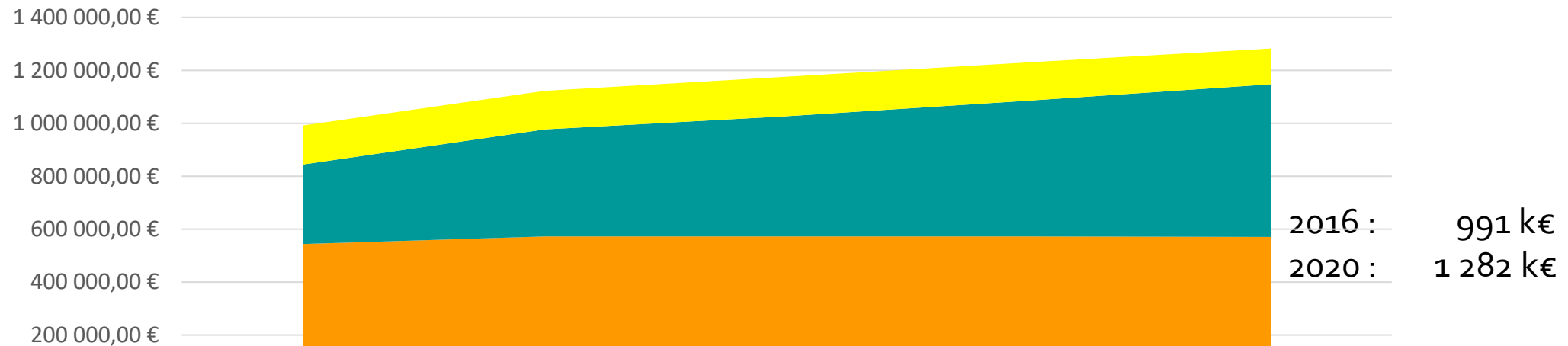
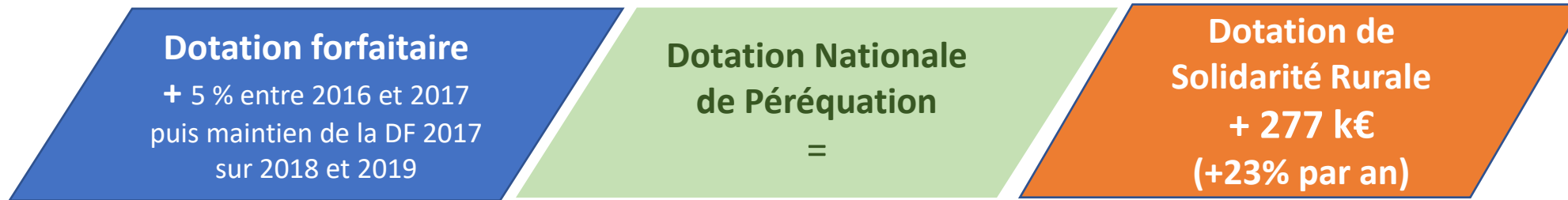
EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES PERCUES PAR LA COMMUNE



## 5 - Les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020



### Effet commune nouvelle Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en ↗



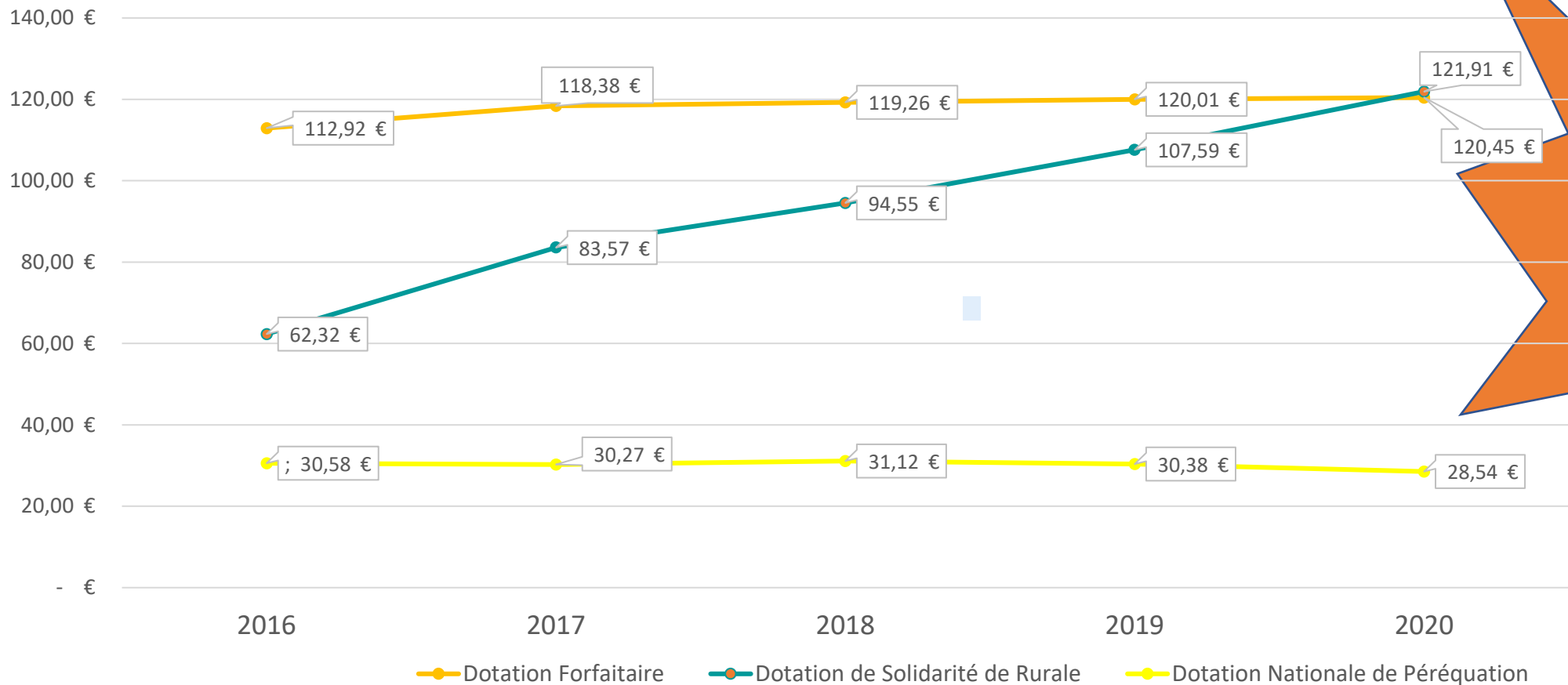
	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation Nationale de Périquation	147 282,00 €	146 348,00 €	149 351,00 €	144 896,00 €	135 098,00 €
Dotation de Solidarité de Rurale	300 132,00 €	404 084,00 €	453 757,00 €	513 112,00 €	577 119,00 €
Dotation Forfaitaire	543 846,00 €	572 347,00 €	572 347,00 €	572 347,00 €	570 216,00 €

■ Dotation Forfaitaire   
 ■ Dotation de Solidarité de Rurale   
 ■ Dotation Nationale de Périquation

# Dotations de l'Etat = + 291 200 €



## Évolution de la DGF de la commune entre 2016 et 2020, en euros par habitant



Pour atteindre 291 200€ de recettes supplémentaires il faut augmenter les taux d'imposition de 3,95 points



## 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

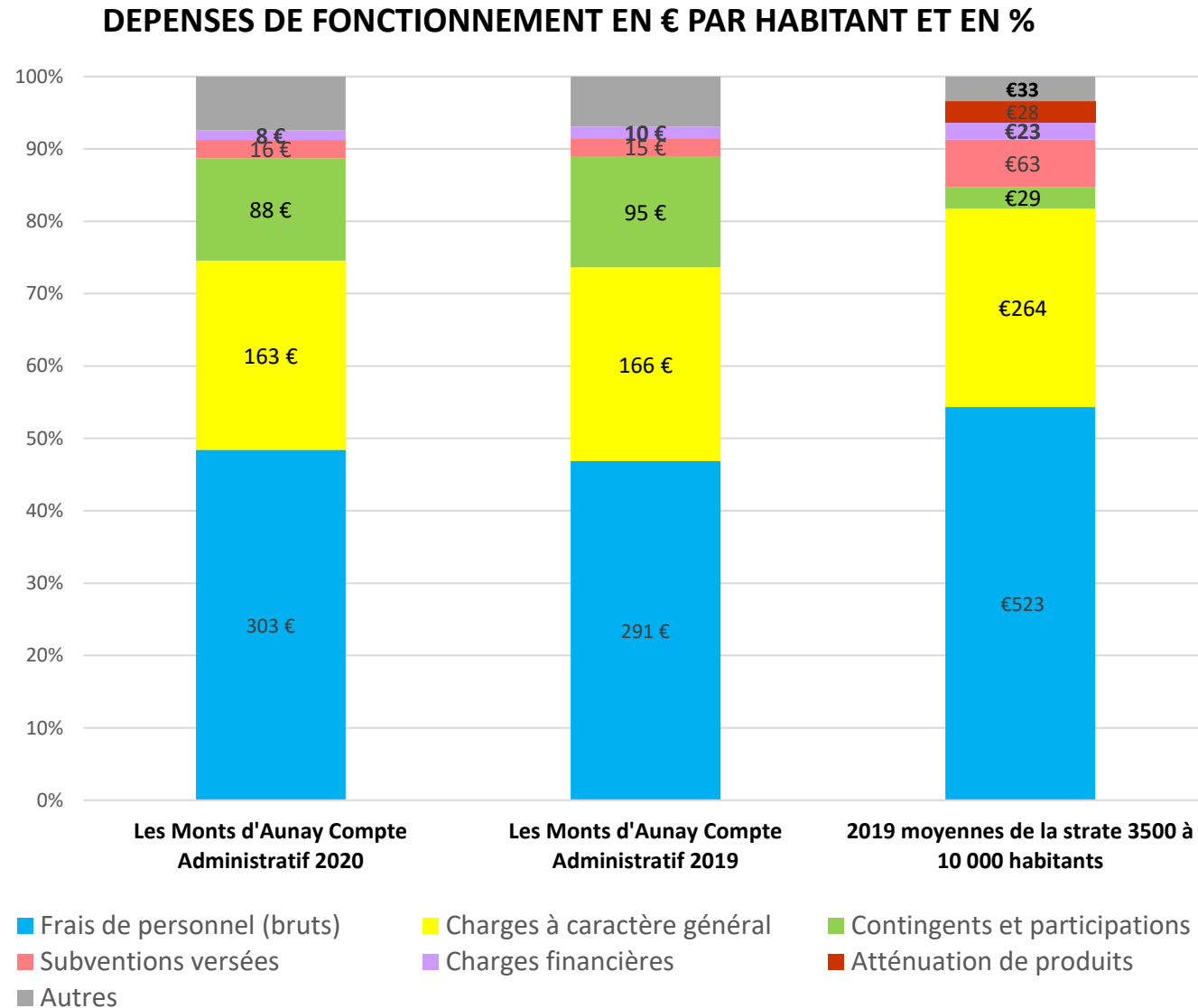
### 5-2 Dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	Variation en €	EVOLUTION CA 2020/2019
011	Charges à caractère général	763 253,50	792 653,85	773 201,22	-19 453	-2%
012	Charges de personnel	1 326 725,80	1 386 212,69	1 432 524,75	46 312	3%
65	Autres charges de gestion	698 618,78	731 188,49	686 531,06	-44 657	-6%
66	Charges financières	97 875,67	47 393,64	38 999,62	-8 394	-18%
67	Charges exceptionnelles	6 123,48	966,86	6 345,71	5 379	556%
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 892 597,23	2 958 415,53	2 937 602,36	-20 813	-1%
042	Transferts entre sections (amortissement essentiellement)	188 872,87	199 319,37	198 926,88	-392	0%
TOTAL GENERAL		3 081 470,10	3 157 734,90	3 136 529,24	-21 206	-1%



# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

## 5-2 Dépenses de fonctionnement



➤ Des charges de personnel plus faibles, en valeur et en poids relatif que dans les moyennes observées.

➤ En revanche, la commune apporte d'importantes contributions (contingents et participations, en vert sur le graphe) notamment pour le financement des restaurants et transports scolaires, l'éclairage public, la piscine et le SDIS. Ces charges émargent au chapitre 65 du budget communal.



## 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

### 5-2 Dépenses de fonctionnement

➤ Impacts de la pandémie sur le budget communal

Libellé	charges supplémentaires	moins recette
Fournitures : masques, gel, bobines de papier, produits bactéricides	39 678,00 €	
Renfort de l'encadrement à l'école (ménage et périscolaire)	4 100,00 €	
Garderie		24 162,28 €
Impact sur les locations de salles		14 000,00 €
Augmentation de la contribution ordinaire au Syndicat de la Piscine	16 805,00 €	
Sous-total	60 583,00 €	38 162,28 €
Impacts directs de pandémie	98 745,28 €	

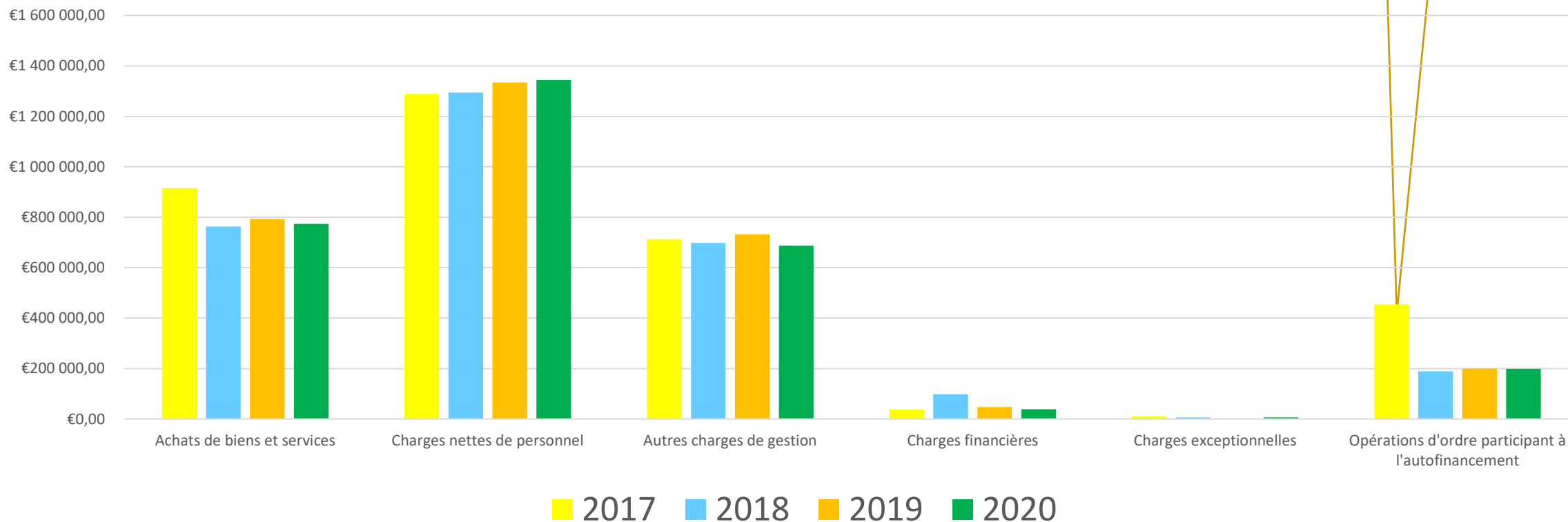


## 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

### 5-2 Dépenses de fonctionnement

-> **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées**

#### Evolution des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2020

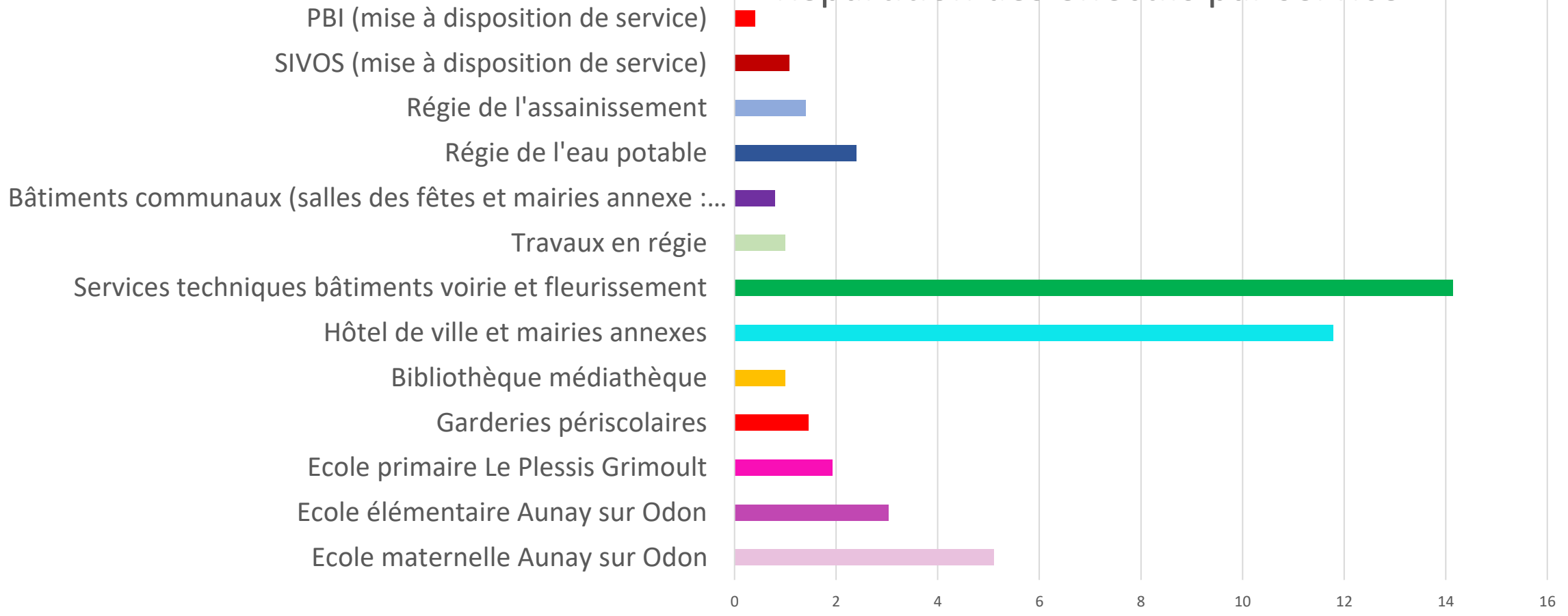


➤ Focus sur le personnel communal

44,5 équivalents temps plein

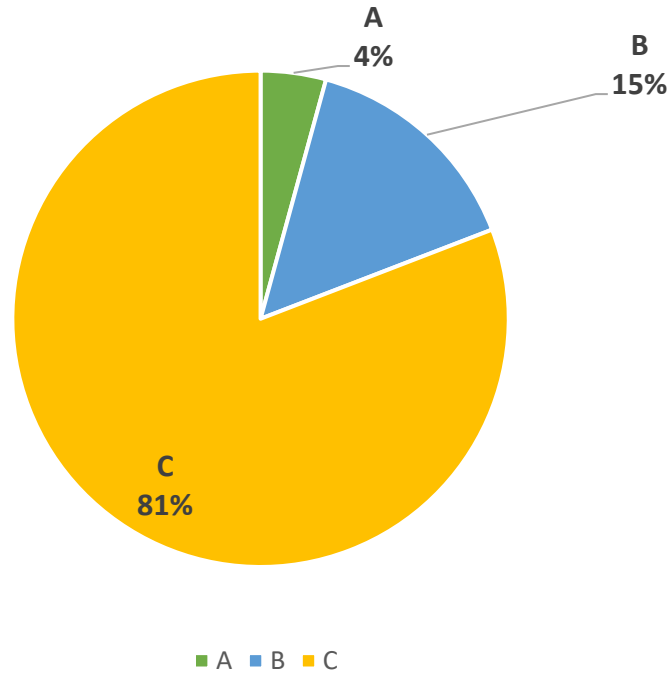


Répartition des effectifs par service



## ➤ Focus sur le personnel communal

Répartition par catégorie



### LES INDICATEURS « REPÈRES »

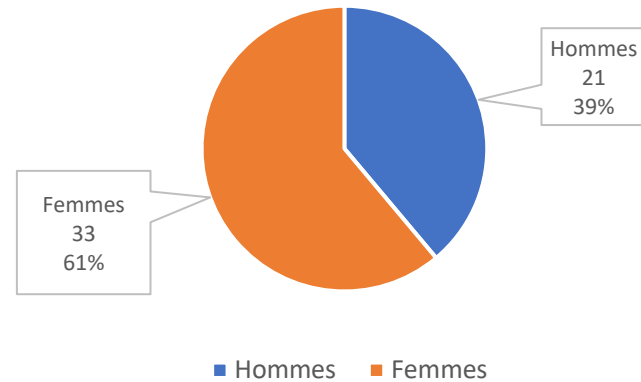
Communes de 20 à 49 agents

Part des agents de catégorie A et B

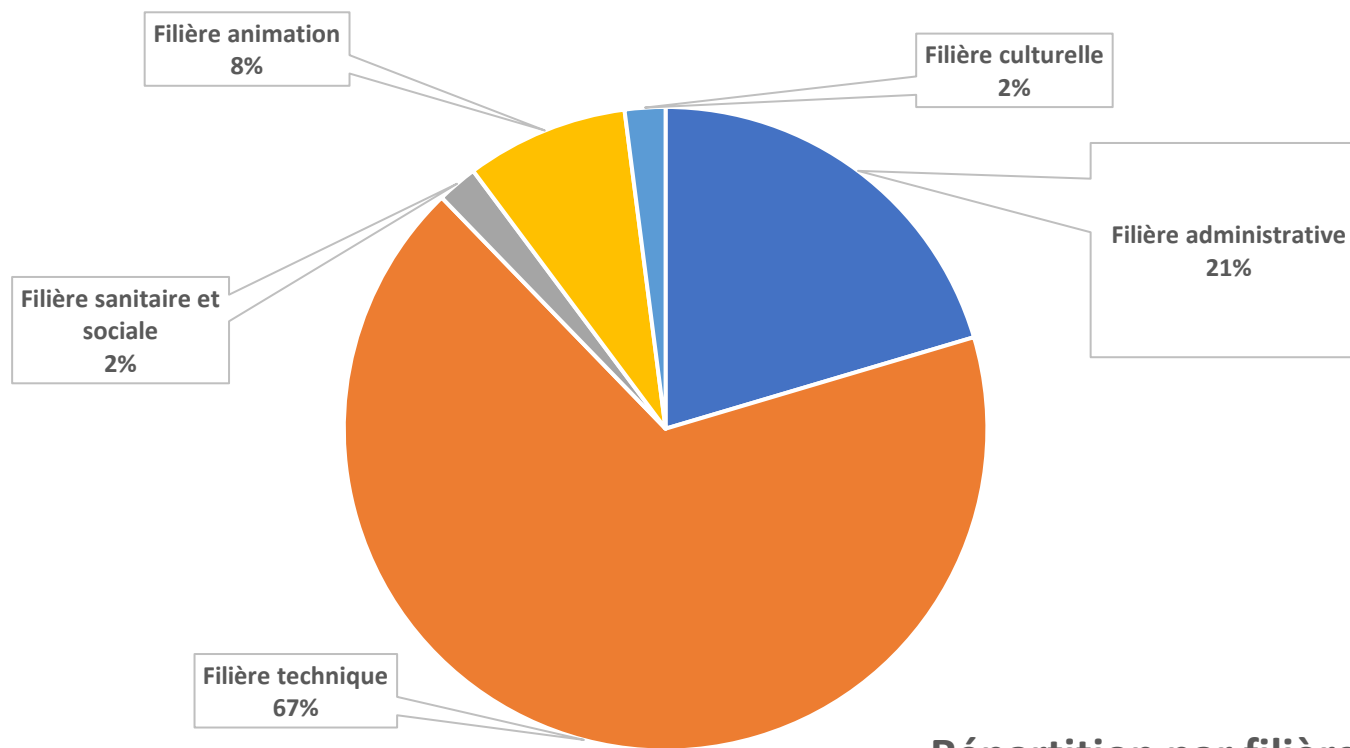


Part de l'encadrement supérieur et intermédiaire de la commune : 19 %

Répartition des agents par sexe



➤ Focus sur le personnel communal



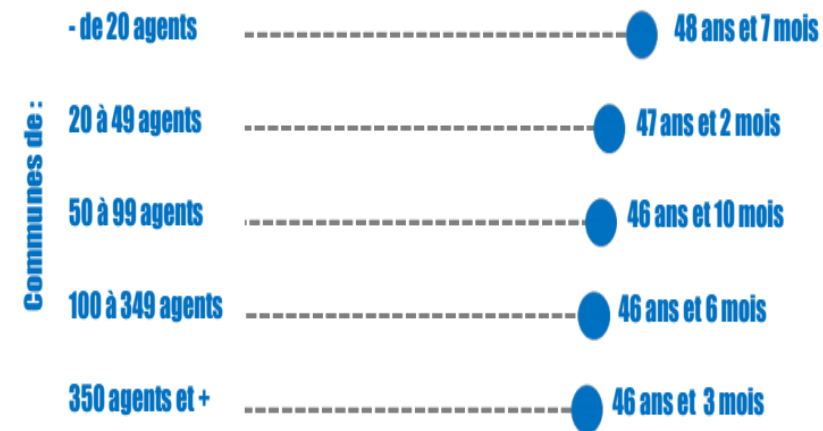
Répartition par filière



## ➤ Focus sur le personnel communal

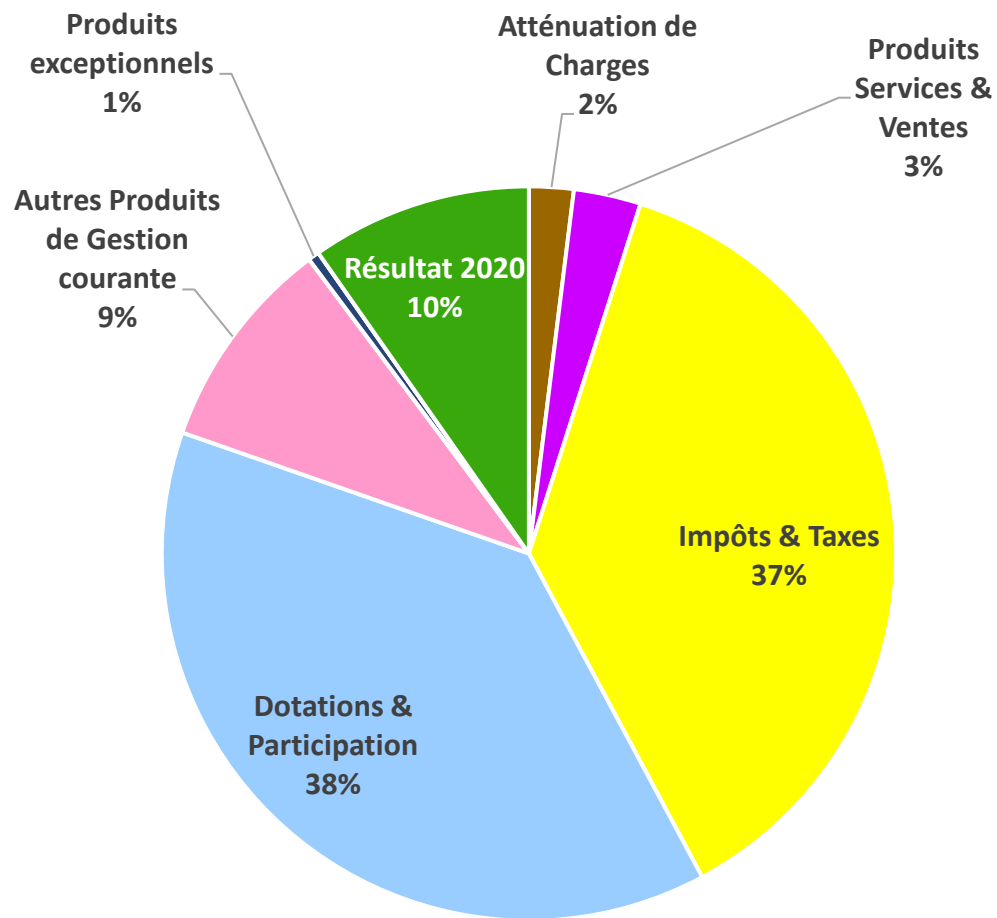
### Age moyen par service

Ecole maternelle Aunay sur Odon	46,9
Ecole élémentaire Aunay sur Odon	52,3
Ecole primaire Le Plessis Grimoult	57,0
Garderies périscolaires	49,4
Bibliothèque médiathèque	58,3
Hôtel de ville et mairies annexes	38,5
Services techniques bâtiments voirie et fleurissement	44,7
Travaux en régie	61,0
Bâtiments communaux (salles des fêtes et mairies annexe : entretien des locaux)	48,0
Régie de l'eau potable	46,0
Régie de l'assainissement	45,5
SIVOS (mise à disposition de service)	56,8
PBI (mise à disposition de service)	44,0
<b>Âge moyen de l'effectif titulaire ou contractuel de droit public</b>	<b>49,4</b>
<b>Âge moyen de l'effectif total</b>	<b>47,00</b>

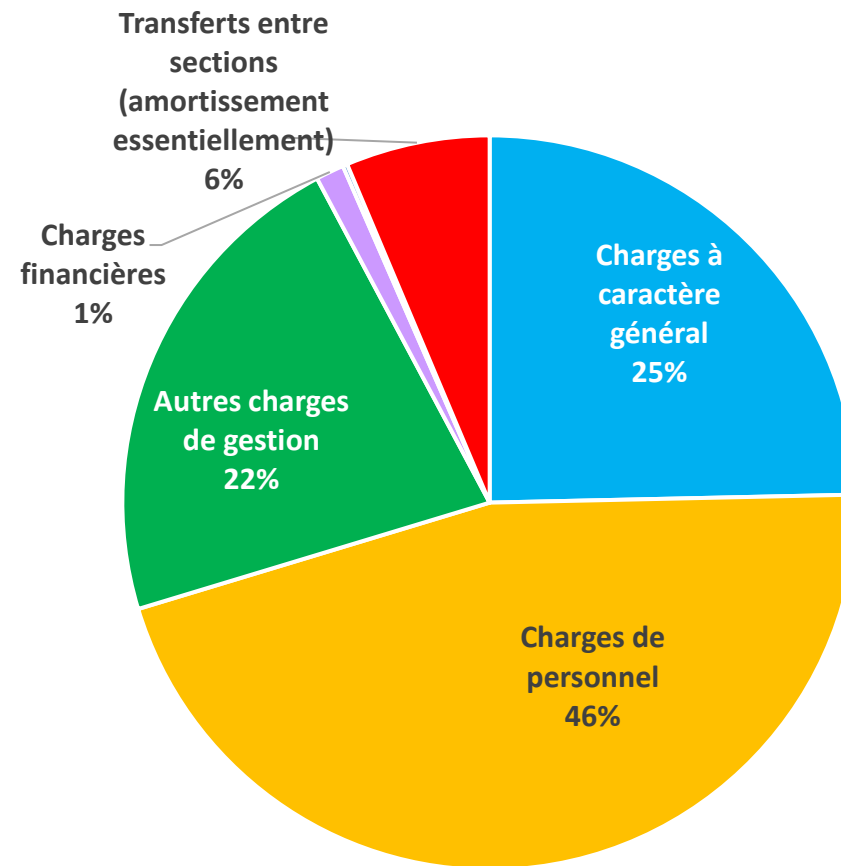


# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

## 5-3 photographie de section de fonctionnement



Répartition des recettes 2020 de fonctionnement et résultat 2020



Répartition des charges 2020 de fonctionnement



## 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

### 5-4 Recettes d'investissement

Recettes d'équipement 2020 : 359 111,59 €

Total recettes d'investissement 2020 : 1 315 585,81 €

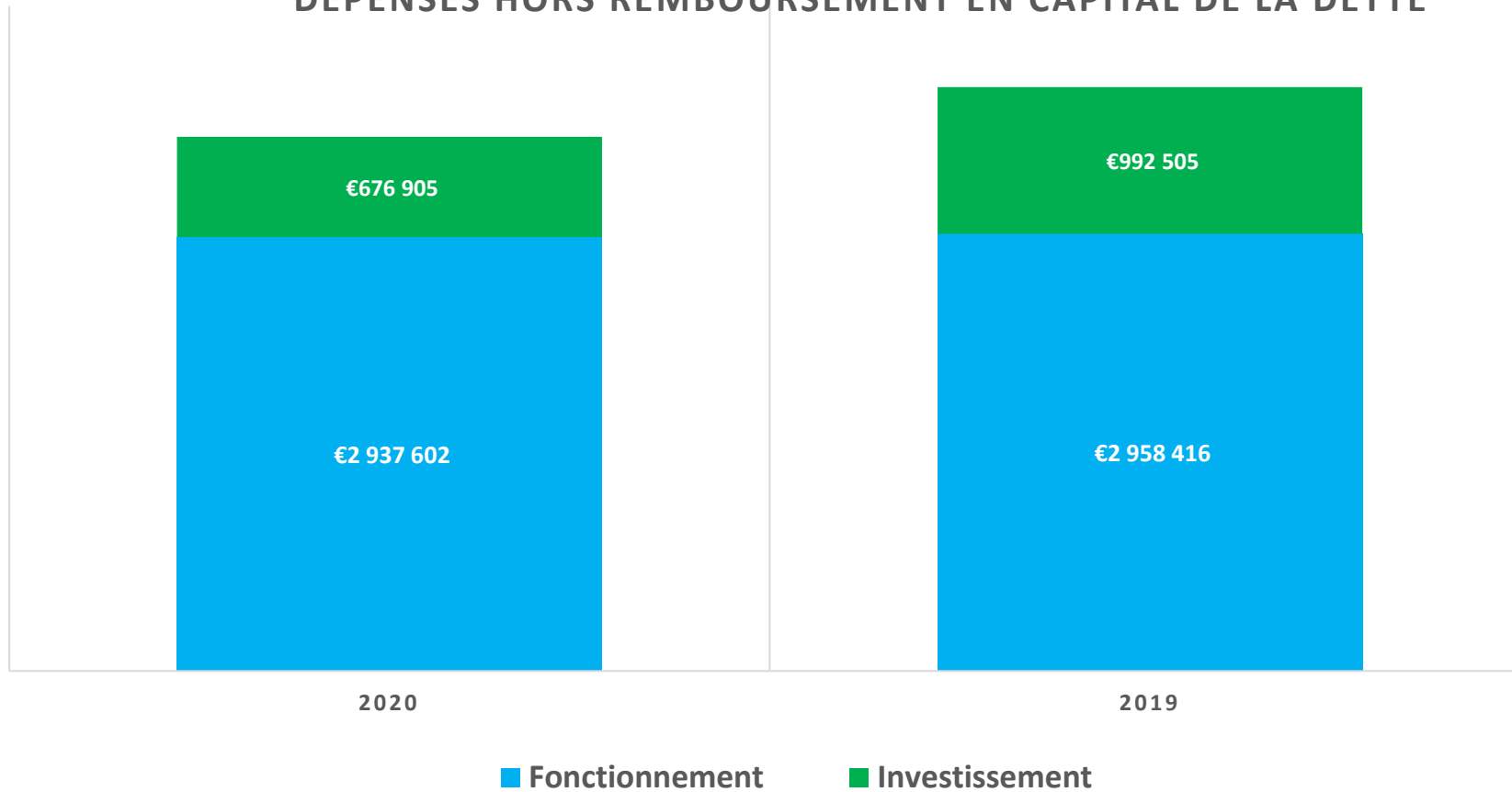
Art.	Libellé			Reports sur 2021
13	Subventions d'investissement	453 704,00 €	333 153,00 €	109 684,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2500	18 670,17 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (remboursement avance)	0,00 €	7 287,92 €	
	<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>456 204,00 €</b>	<b>359 111,09 €</b>	<b>109 684,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 009 108,46 €	753 866,84 €	85 000,00 €
10222-0001	F.C.T.V.A.	266 614,00 €	36 413,00 €	85 000,00 €
10226-0001	Taxe d'aménagement	60 000,00 €	34 959,38 €	
1068-0001	Excédents de fonctionnement capitalisés	682 494,46 €	682 494,46 €	
27	Autres immobilisations financières	3 681,00 €	3 681,00 €	
	<b>TOTAL FINANCIER</b>	<b>1 012 789,46 €</b>	<b>757 547,84 €</b>	<b>85 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 468 993,46 €</b>	<b>1 116 658,93 €</b>	<b>194 684,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	755 500,00 €		
024	Produit de cession	10 000,00 €		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	198 926,88 €	
	<b>OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES FCT</b>	<b>965 500,00 €</b>	<b>198 926,88 €</b>	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>965 500,00 €</b>	<b>198 926,88 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 434 493,46 €</b>	<b>1 315 585,81 €</b>	<b>194 684,00 €</b>



# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

## 5-5 Dépenses d'investissement

### DÉPENSES HORS REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE



-> Investissement 2020 : un exercice impacté par la pandémie



## 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

### 5-5 Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2018 en €	CA 2019 en €	BUDGET 2020	CA 2020 en €
001	Résultat reporté			159 182,46 €	
020	Dépenses imprévues			47,00 €	
13	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	75 095 €	18 839 €	20 000,00 €	1 620 €
23	Immobilisations en cours (non affectées)				
	Opérations d'équipement	1 840 576 €	973 667 €	2 215 264,00 €	675 285 €
16	Emprunts et dettes assimilées	267 883 €	195 622 €	257 500,00 €	243 677 €
4581	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		17 389 €		0 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 270 €	112 130 €	40 000,00 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	734 063 €	3 310 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL		2 926 888 €	1 320 955 €	2 434 493,46 €	920 582 €



## 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

### 5-5 Dépenses d'investissement

**Dépenses d'équipement 2020 : 676 905 €**

DEPENSES D'EQUIPEMENT		montant
O1103	TRAVAUX DIVERS	102 647,92 €
O1102	ACQUISITIONS MATERIELS	95 062,43 €
O9005	ACQUISITION IMMEUBLE 5 RUE DU 12 JUIN	94 332,89 €
O1160	CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	84 408,79 €
O9000	PROG RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX	64 999,03 €
O1119	TRAVAUX CINEMA	63 880,80 €
O9006	REQUALIFICATIONS ET AMENAGEMENTS URBAINS	28 126,79 €
O1155	CIMETIERES	23 117,18 €
O6120	TRVX CIMETIERE LE PLESSIS	16 963,39 €
O1151	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	16 142,60 €
O5000	ONDEFONTAINE BATIMENTS COMMUNAUX	14 629,21 €
O1150	TRVX GENDARMERIE MOBILE	12 945,95 €

**Total dépenses d'investissement 2020 : 920 581,67 €**

DEPENSES D'EQUIPEMENT		montant
O9001	CADRE DE VIE	8 907,79 €
O9004	RENOVATION CUISINES	8 000,20 €
O1154	TRVX ECOLE MATERNELLE D BURTIN	6 405,52 €
O9003	OP TRANSVERSALES COMMUNE NOUVELLE	5 433,60 €
O6097	TRVX CHEMINS COMMUNAUX LE PLESSIS	5 413,38 €
O4200	AMENAGEMENT SECURITE DANVOU	5 394,72 €
O6117	SALLE POLYVALENTE	4 968,00 €
O1161	ETANG INSTALLATION SANITAIRE	4 766,52 €
O1140	REFECTION TOITURE ECOLE ELEMEN AO	4 680,00 €
O6200	MATERIELS ECOLES MONT PINCON	2 558,16 €
C204	Subventions d'équipement versées	1 620,21 €
O1403	EQUIPEMENTS ECOLE MATERNELLE	1 499,90 €



# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

## 5-6 Consolidation

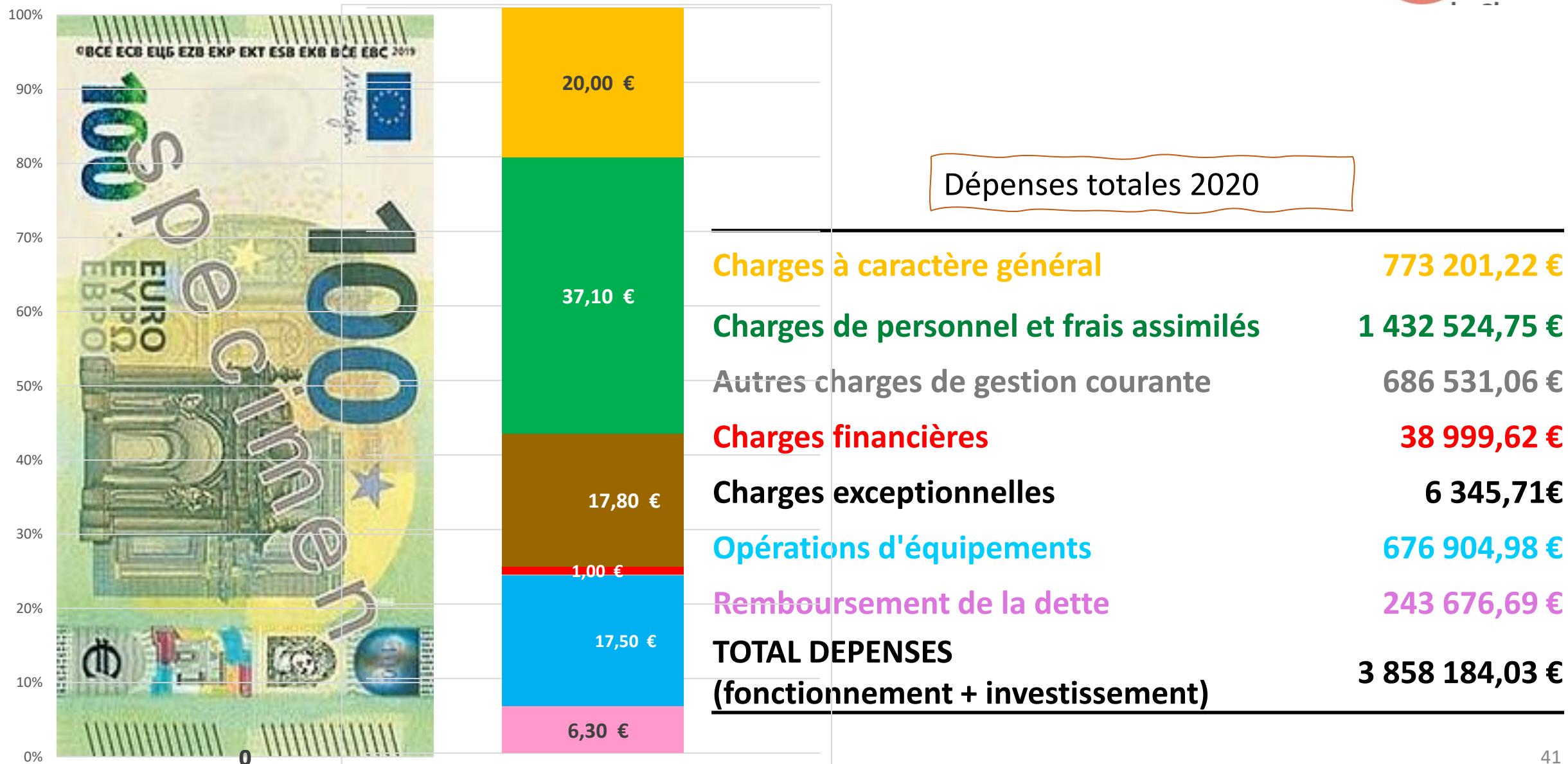
### CA 2020

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 136 529,24 €	F O N C T I O N N E M E N T	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 525 252,64 €
Dépenses de gestion	2 892 257,03 €			Contribution directes	1 022 579,00 €	
Dépenses except.	6 345,71 €			Autres impôts et taxes	428 062,19 €	
<i>Dépenses imprévues</i>	- €			DGF DSR DNP	1 282 433,00 €	
Intérêt de la dette	38 999,62 €			Autres dotations et participations	214 003,58 €	
Dotations aux provisions (semi-budgétaire)	- €			Produits de services	115 050,39 €	
Dotation amortissements (opération d'ordre)	198 926,88 €			Autres recettes de gestion	367 564,92 €	
Opérations d'ordre (sur opérations de cessions)	- €			Atténuations de charges	76 473,55 €	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	- €			Recettes financières	- €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>388 723,40 €</b>			Reprise sur provision semi-budgétaire	- €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>920 581,67 €</b>	I N V E S T I S S E M E N T	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 315 585,81 €</b>
Remboursement capital de la dette	243 676,69 €			Subventions	110 261,00 €	
Subventions d'équipement (Fonds de concours SDEC)	1 620,21 €			Contrat de territoire - DSIL DETR - Amendes de Police	222 892,00 €	
Dépenses d'équipement	675 284,77 €			<i>Cessions (024)</i>	- €	
<i>Dépenses imprévues</i>	- €			FCTVA, TLE	71 372,38 €	
Opérations d'ordre	- €			Remboursement de la dette du photovoltaïque	3 681,00 €	
Opérations d'ordre patrimoniales	- €			Excédent de fonctionnement capitalisé	682 494,46 €	
Opération sous mandat (régularisation)	- €			Opérations d'ordre patrimoniales	- €	
<i>Solde d'exécution</i>	- €			Amortissements	198 926,88 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>395 004,14 €</b>			Reprise d'avances forfaitaire	7 287,92 €	
			Dépôts et cautionnement (locations) et Cinémascope	18 670,17 €		
			<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	- €		



# 5 - Les résultats de l'exercice 2020 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2020

## 5-6 Consolidation



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

### -> Constitution de l'épargne appelée également autofinancement

L'autofinancement est également appelé épargne. Il existe 3 formes d'épargne différentes :

- l'épargne de gestion,
- l'épargne brute ou CAF (capacité d'autofinancement brute),
- l'épargne nette.

**L'épargne de gestion** est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, en enlevant le remboursement des intérêts d'emprunts et des avances.

- L'objectif est de mesurer la marge de manœuvre structurelle de la commune hors charge financière.

**L'épargne brute** est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

- L'objectif est de dégager un autofinancement suffisant pour investir, c'est la CAF.

**L'épargne nette** est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts et avances à rembourser

- L'objectif est de dégager l'autofinancement réellement disponible pour investir.

Le solde des dépenses de fonctionnement sera transféré, par une opération d'ordre purement comptable, en recettes d'investissement. C'est la première recette d'investissement.

	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	449 538 €	651 637 €	591 552 €	613 910 €
Epargne brute ou CAF (capacité d'autofinancement brute)	297 542 €	571 641 €	551 412 €	587 650 €
Epargne nette	140 723 €	303 758 €	<b>355 790 €</b>	<b>343 974 €</b>
CRD au 31/12	2 233 272 €	2 048 536 €	1 875 066 €	1 646 213 €



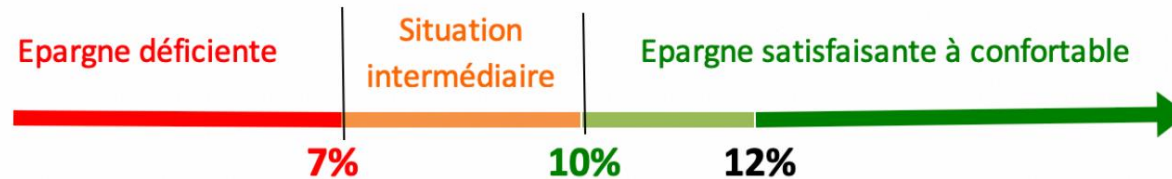
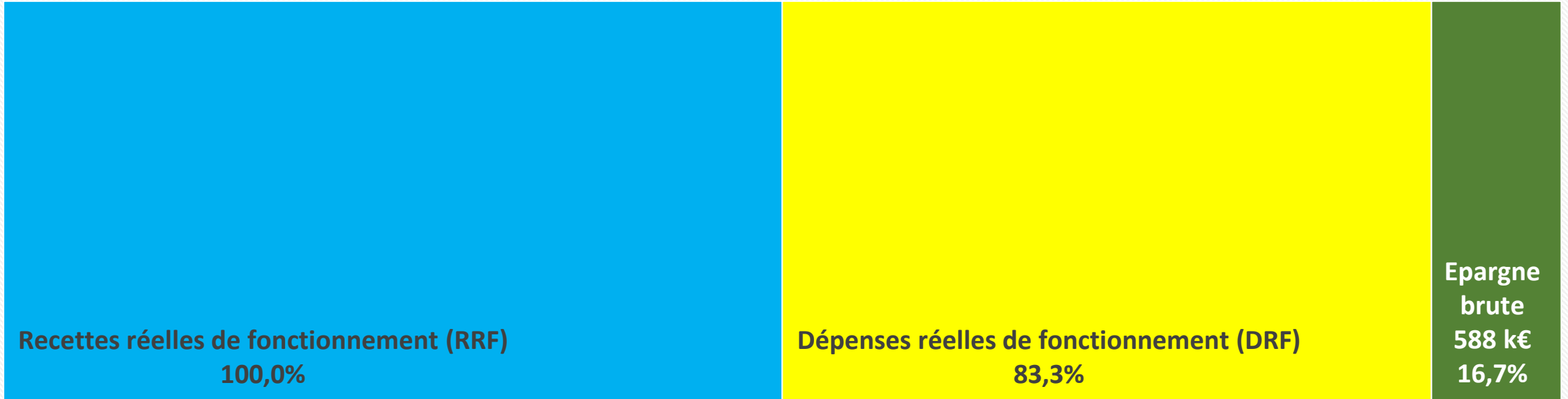
Baisse de l'épargne nette expliquée par une décision de désendettement (libération en capital d'un emprunt de 48 k€)



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

### Section de fonctionnement

■ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) ■ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ■ Epargne brute 588 k€



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure et endettement)



### ➤ Focus sur l'endettement de la commune

**Un très faible endettement :**  
**Dette/habitant\* : 348 €**  
**Moyenne de la strate : 716 €**

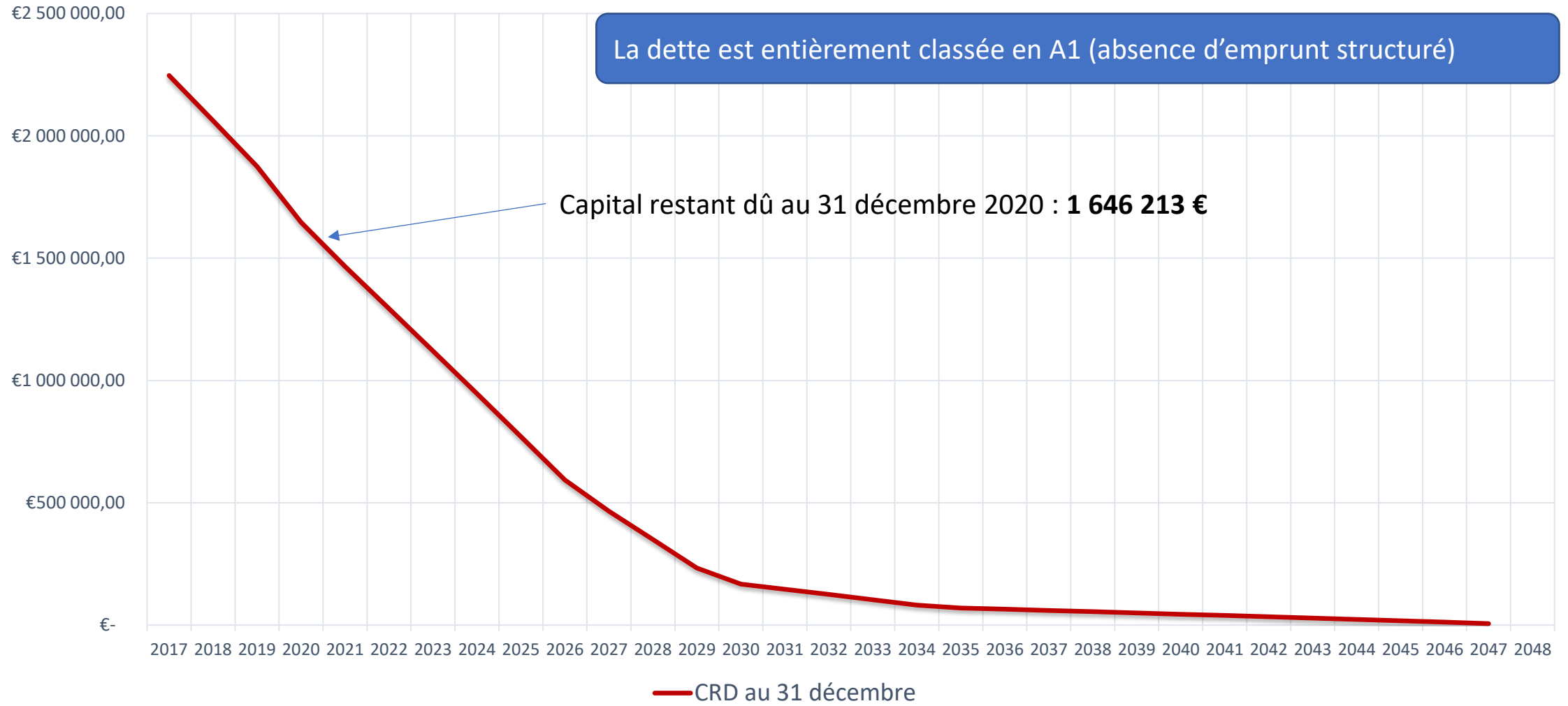
	<b>Les Monts d'Aunay</b>	Moyenne de la strate - communes de 3 500 à 10 000
Encours de la dette au 31/12/2020 en euros /habitant	<b>348 €</b>	716 €
Remboursement en capital / habitant	<b>48 €</b>	79 €
Intérêts/habitant	<b>8 €</b>	23 €
Dette/épargne brute (en année)	<b>2,54</b>	3,5
Dette/recettes de fonctionnement	<b>42 %</b>	73,1 %
Charges financières/encours au 1/01/2020	<b>2,1%</b>	2,8%
Trésorerie au 31/12/2020 en jours de dépenses (fonctionnement + investissement 2020 = 3,857 M€)	<b>170</b>	141



# 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure et endettement)



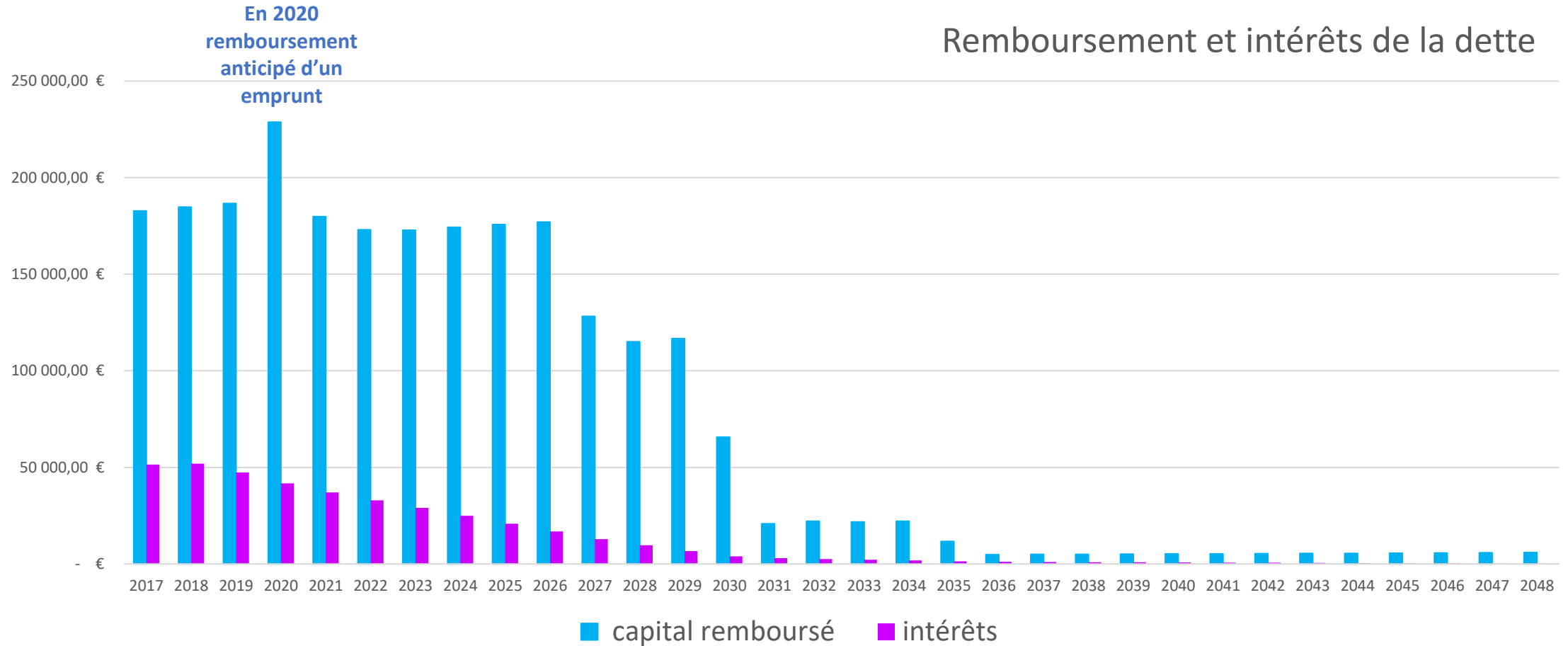
## ➤ Focus sur l'endettement de la commune



# 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure et endettement)



## ➤ Focus sur l'endettement de la commune



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure et endettement)



### ➤ Focus sur l'endettement de la commune

Somme empruntée	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2019	Capital	Intérêt	Échéance	Capital restant dû fin 2020	Capital	Intérêt	Échéance	Capital restant dû fin 2021	dernière échéance
750 000,00 €	DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	3.98	375 000,00 €	37 500,00 €	14 365,32 €	51 865,32 €	337 500,00 €	37 500,00 €	12 872,81 €	50 372,81 €	300 000,00 €	2029*
93 500,00 €	CONSTRUC 2 CLASSES MATERNELLE AUNAY	CREDIT AGRICOLE	3.13	18 535,39 €	10 467,63 €	458,09 €	10 925,72 €	8 067,76 €	8 067,76 €	126,53 €	8 194,29 €	0,00 €	2021
780 973,58 €	AMENAGEMENT ECOLE PRIMAIRE REFINANC	LA BANQUE POSTALE	2.13	584 340,61 €	48 904,20 €	12 057,56 €	60 961,76 €	535 436,41 €	49 954,20 €	11 007,56 €	60 961,76 €	485 482,21 €	2030
550 000,00 €	DIVERS TVX INVESTIS REFINANCEMENT	LA BANQUE POSTALE	1.44	362 500,00 €	50 000,00 €	4 950,00 €	54 950,00 €	312 500,00 €	50 000,00 €	6 230,00 €	56 230,00 €	262 500,00 €	2027
100 000,00 €	ECOLE PRIMAIRE TRVX DERNIERE TRANCH	LA BANQUE POSTALE	1.46	65 909,05 €	9 090,92 €	912,50 €	10 003,42 €	56 818,13 €	9 090,92 €	779,78 €	9 870,70 €	47 727,21 €	2027
232 500,00 €	BEAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	2.28	186 445,26 €	10 345,84 €	4 162,92 €	14 508,76 €	176 099,42 €	10 558,76 €	3 950,00 €	14 508,76 €	165 540,66 €	2035
55 000,00 €	BEAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	2.30	45 905,05 €	2 405,96 €	1 055,82 €	3 461,78 €	43 499,09 €	2 461,30 €	1 000,48 €	3 461,78 €	41 037,79 €	2035
15 000,00 €	DANVOU TRVX COMMUNE	CREDIT AGRICOLE	3.43	4 336,77 €	1 397,12 €	148,75 €	1 545,87 €	2 939,65 €	1 445,04 €	100,83 €	1 545,87 €	1 494,61 €	2022
137 204,12 €	Plessis Grimoult	CREDIT FONCIER	3,00	45 797,91 €	6 755,53 €	1 087,70 €	7 843,23 €	39 042,38 €	6 752,19 €	878,45 €	7 630,64 €	32 290,19 €	2026
170 000,00 €	ACQUISITION AMELIOR MAISON PLESSIS	CAISSE DES DEPOTS	3.80	138 118,94 €	3 808,43 €	2 140,84 €	5 949,27 €	134 310,51 €	4 007,40 €	1 746,04 €	5 753,44 €	130 303,11 €	2047
2 884 177,70 €	sous total			1 826 888,98 €	180 675,63 €	41 339,50 €	222 015,13 €	1 646 213,35 €	179 837,57 €	38 692,48 €	218 530,05 €	1 466 375,78 €	
70 000,00 €	TVX DE TRAVERSE DU BOURG ONDEFONTAI	CREDIT AGRICOLE	3.25	48 177,06 €	48 177,06 €	391,44 €	48 568,50 €						remboursé en 2020
2 954 177,70 €	Total			1 875 066,04 €	228 852,69 €	41 730,94 €	270 583,63 €	1 646 213,35 €	179 837,57 €	38 692,48 €	218 530,05 €	1 466 375,78 €	



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

Principaux ratios	RETROSPECTIVE				CA 2020	Observations
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019		
<b>Marge de rigidité des charges structurelles</b>	<b>0,46</b>	<b>0,47</b>	<b>0,53</b>	<b>0,52</b>	<b>0,54</b>	<p>Ce ratio doit être inférieur à 1. Il renseigne sur la proportion des dépenses obligatoires, à savoir les charges de personnel, les contingents et les participations, les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement.</p> <p>-&gt; A noter que le seuil d'alerte se déclenche si ce taux est supérieur à <b>1,8</b> pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants.</p> <p>Le ratio de 0,54 doit être analysé, en comparant la situation de sa commune à celle d'une commune de même taille, en intégrant le paramètre du niveau de services offert à la population. La commune a la compétence scolaire (impact très significatif sur les charges de personnel), elle dispose d'une station permettant la délivrance de cartes d'identité et de passeports biométriques (22 communes équipées dans le Calvados, 1 station dans le périmètre de Pré-Bocage Intercom).</p>
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>2 814 179 €</b>	<b>3 025 895 €</b>	<b>2 892 597 €</b>	<b>2 958 416 €</b>	<b>2 937 602 €</b>	
<b>Remboursement en capital de la dette</b>	<b>170 048 €</b>	<b>145 345 €</b>	<b>259 736 €</b>	<b>186 679 €</b>	<b>228 853 €</b>	En 2020 : libération par anticipation d'un emprunt dont le capital restant dû s'élevait à 48 177 €
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>3 555 372 €</b>	<b>3 434 438 €</b>	<b>3 464 238 €</b>	<b>3 509 152 €</b>	<b>3 515 250 €</b>	
<b>Marge d'autofinancement courant*</b>	<b>0,84</b>	<b>0,92</b>	<b>0,91</b>	<b>0,90</b>	<b>0,90</b>	*(Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement) - Seuil d'alerte : 1 pendant deux exercices consécutifs



Epargne brute	741 193 €	408 542 €	571 641 €	550 736 €	577 647 €	Correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement. Appelée également "Autofinancement ou marge brute", ce ratio peut être calculé avec et sans produits de cessions.
Epargne nette (épargne brute - remboursement capital de dette)	571 145 €	263 198 €	311 905 €	364 058 €	348 795* €	Appelée également "Autofinancement net" ou "Epargne disponible". Reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements ou pour se désendetter*.



## 6- Les éléments de contexte budgétaire communal (ratios de structure)

Principaux ratios	RETROSPECTIVE				CA 2020	Observations
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019		
Encours de la dette	2 461 583 €	2 316 239 €	2 056 503 €	1 861 858 €	1 646 213 €	
Taux d'endettement (encours de la dette/produits réels de fonctionnement)	0,69	0,67	0,59	0,53	0,47	😊 Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.
Capacité de désendettement (en cours de dette/épargne brute) en années.	3,32	5,67	3,55	3,38	2,80	😊 Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.
Fonds de roulement de la commune	2 347 648 €	2 154 143 €	1 539 607 €	1 492 332 €	1 594 240 €	Total des excédents, ou déficits, cumulés des 2 sections
Situation de la trésorerie (budget principal)			1 787 533 €	1 499 328 €	1 540 591 €	
Situation de la trésorerie du budget de l'assainissement			505 004 €	446 372 €	527 030 €	A noter que la distinction de la trésorerie du budget principal et des budgets annexes résulte des délibérations de décembre 2018 (création de budgets annexes à autonomie financière). Précédemment la trésorerie était globalisée.
Situation de la trésorerie du budget de l'eau potable			170 736 €	201 670 €	266 820 €	

**Conclusion -> la situation financière de la commune est saine.**



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal

Résultat de fonctionnement	2015	2016	2017*	2018	2019	2020
Résultat reporté	1 512 090,72 €	1 658 681,79 €	1 510 897,52 €	795 930,20 €	1 187 967,68 €	<b>969 695,27 €</b>
Résultat de l'exercice	533 501,84 €	740 188,52 €	297 542,34 €	392 037,48 €*	464 222,05 €	388 723,40 €
Résultat cumulé	2 045 592,56 €	2 398 870,31 €	1 808 439,86 €	1 187 967,68 €	1 652 189,73 €	<b>1 358 418,67 €</b>

\* Il convient de rappeler trois éléments impactant le résultat 2017 de façon exceptionnelle :

- l'absence de journée complémentaire en 2016. Le compte administratif 2017 a enregistré de l'ordre de 150 à 200 000 euros de dépenses 2016 ;
- la prise en compte de la provision de 111 000 euros (litige avec le Crédit Agricole) ;
- le poids des opérations d'ordre de cession (dépenses d'ordre supérieures de 69 K€ aux recettes d'ordres).

(1) 2018 : 1<sup>ère</sup> année de mise en place de l'amortissement (dépense supplémentaire d'ordre de 176 k€)

### Budget principal : Résultats 2020

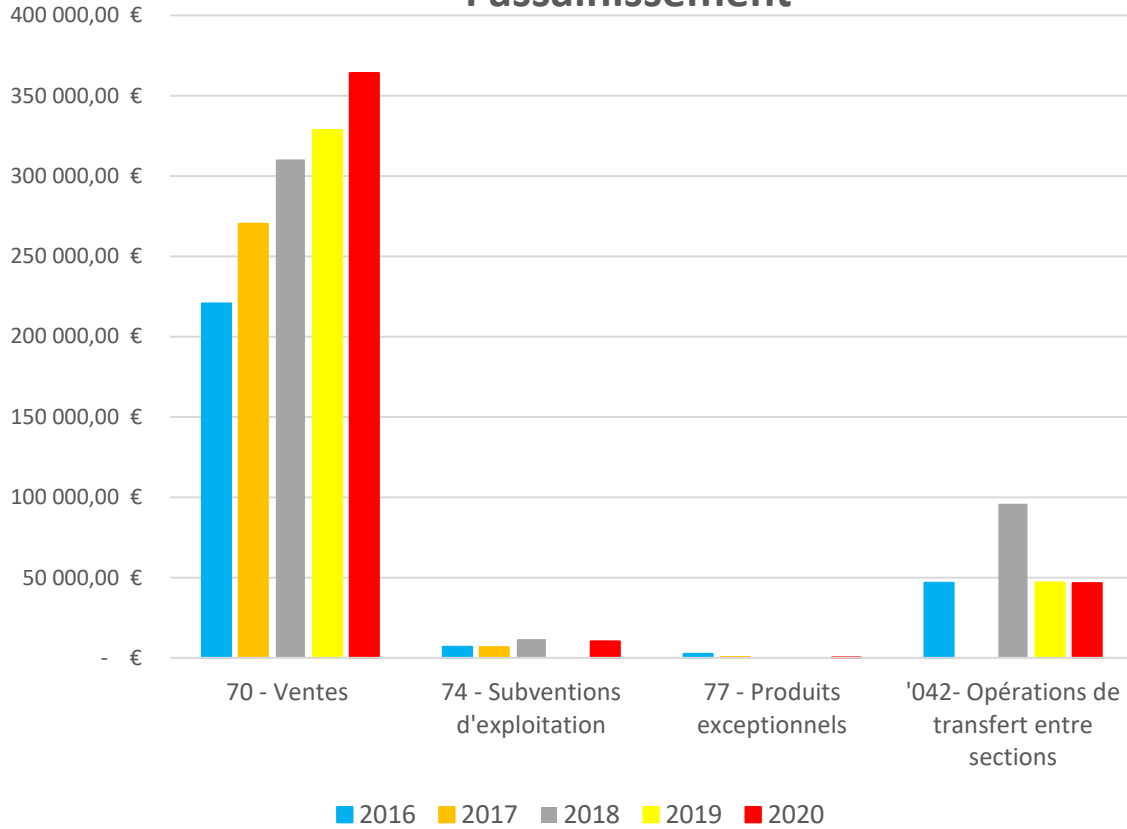
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	3 136 529,24 €	920 581,67 €
Recettes réalisées	3 525 252,64 €	1 315 585,81 €
Excédent (ou déficit) reporté	<b>969 695,27 €</b>	<b>-159 182,46 €</b>
Résultat de l'exercice	388 723,40 €	<b>395 004,14 €</b>
Résultat cumulé	<b>1 358 418,67 €</b>	<b>235 821,68 €</b>
Solde des restes à réaliser		<b>-491 288,73 €</b>



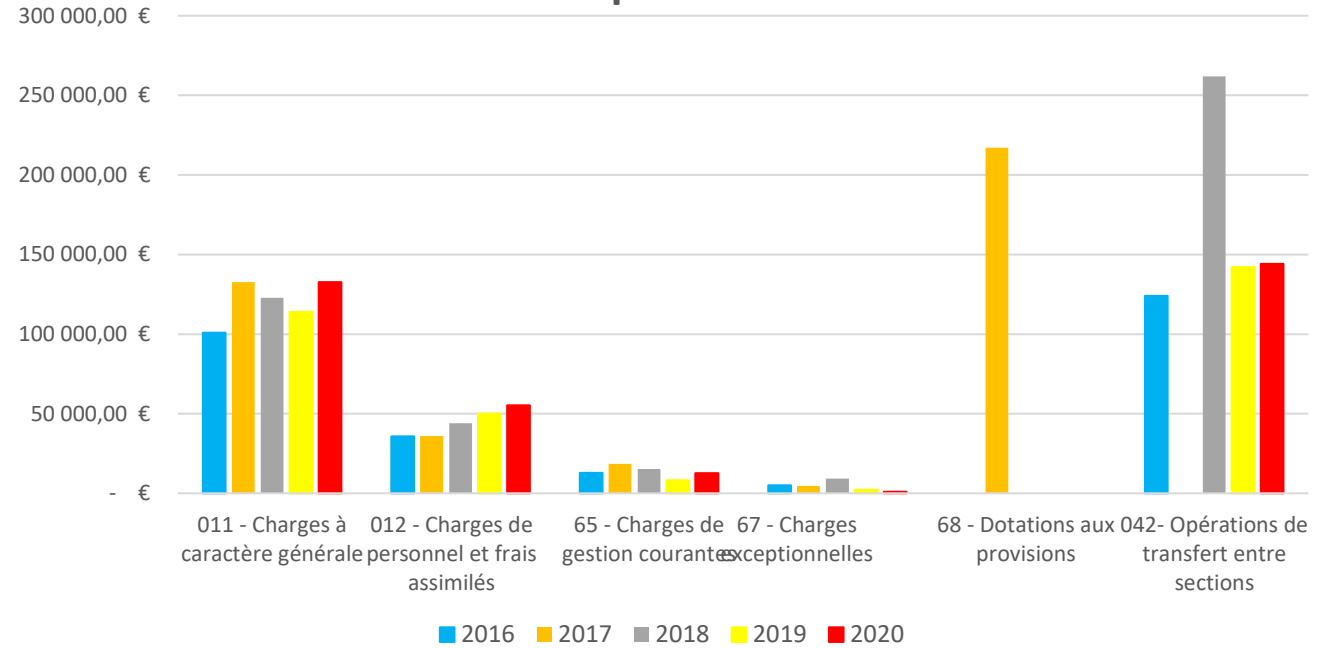
# 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

## 6-1 Budget de l'assainissement

### Evolution des recettes d'exploitation de l'assainissement



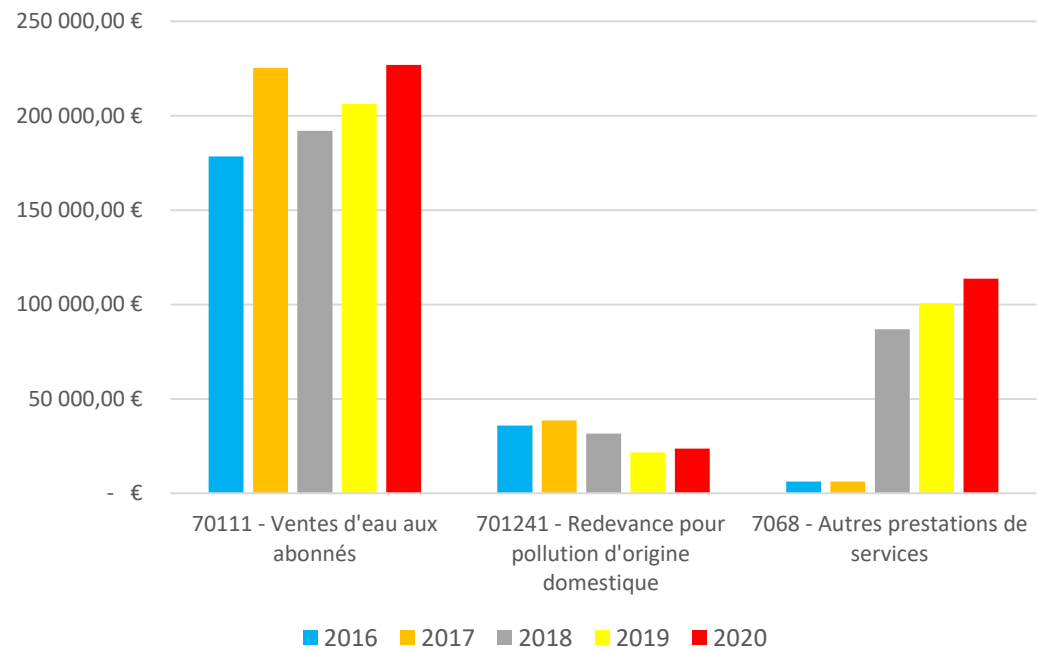
### Budget de l'assainissement- évolution des charges d'exploitation



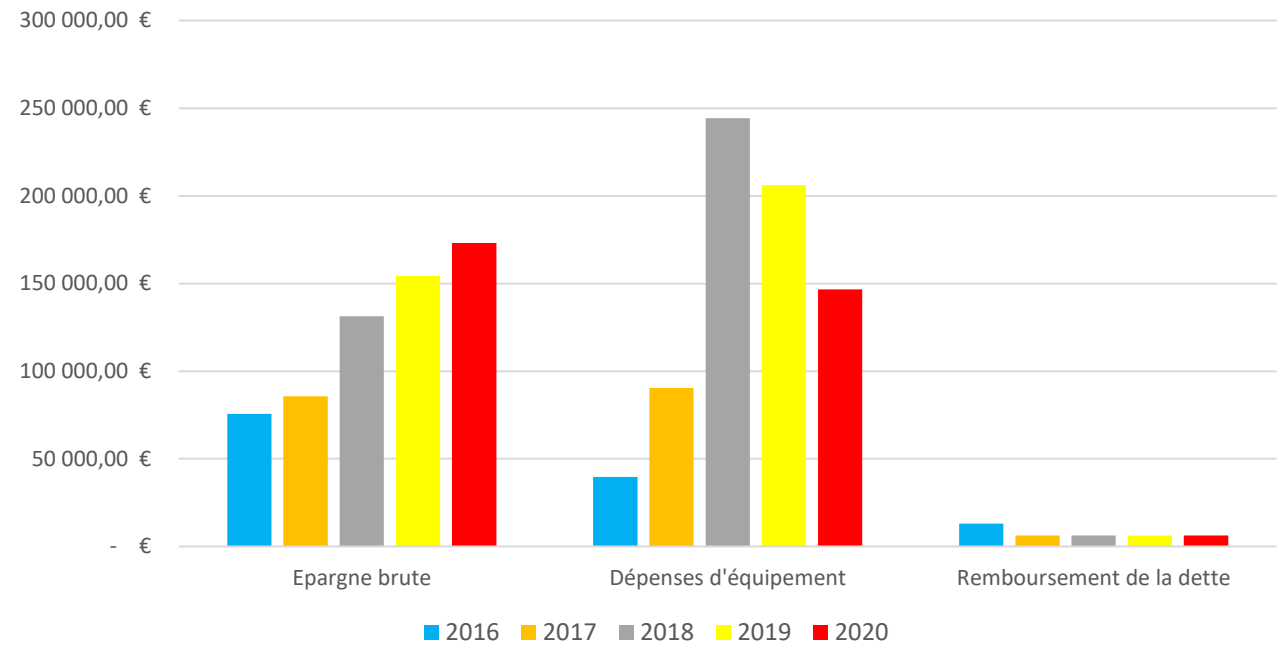
## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

### 6-1 Budget de l'assainissement : effet de la mise en place de l'abonnement sur l'épargne

Evolution de la tarification



Budget de l'assainissement : nette amélioration de l'épargne brute



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

### 6-1 Budget de l'assainissement

#### Budget de l'assainissement : Résultats 2020

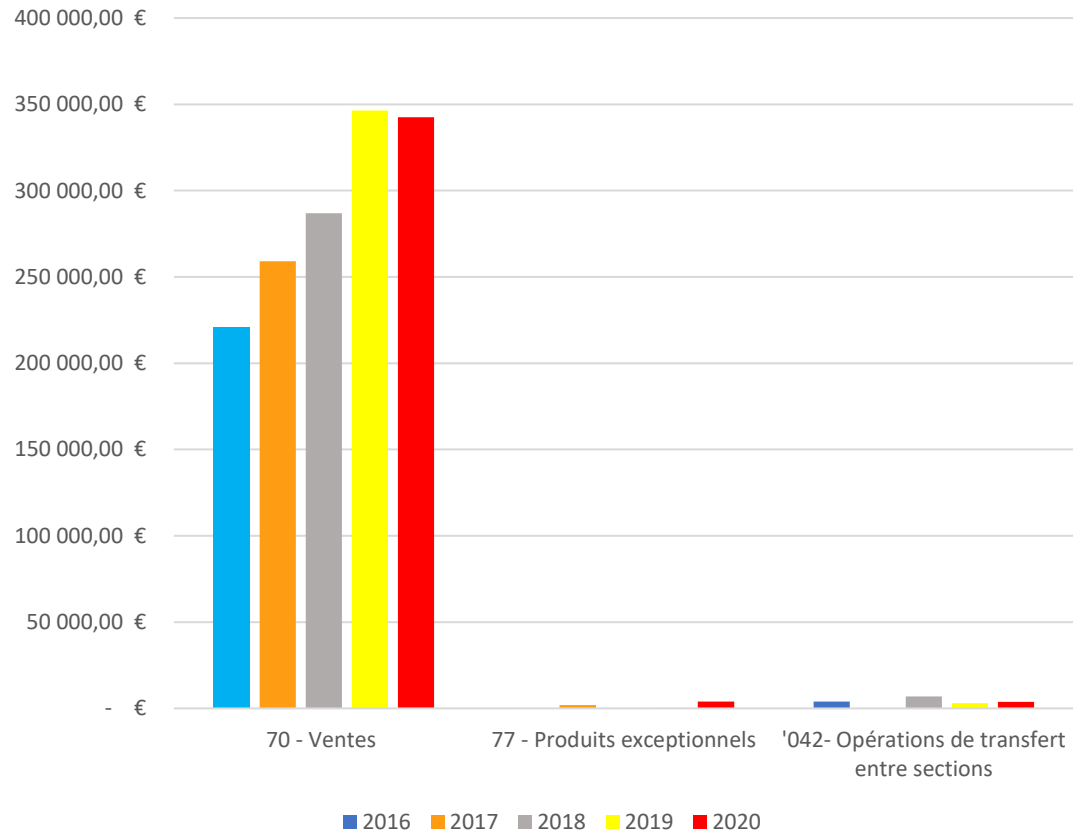
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	345 557,64 €	199 426,73 €
Recettes réalisées	421 064,30 €	153 210,51 €
Excédent (ou déficit) reporté	<b>78 330,34 €</b>	<b>125 719,98 €</b>
Résultat de l'exercice	<b>75 506,66 €</b>	<b>-46 216,22 €</b>
Résultat cumulé	<b>153 837,00 €</b>	<b>79 503,76 €</b>
Solde des restes à réaliser		<b>- 65 902,52 €</b>



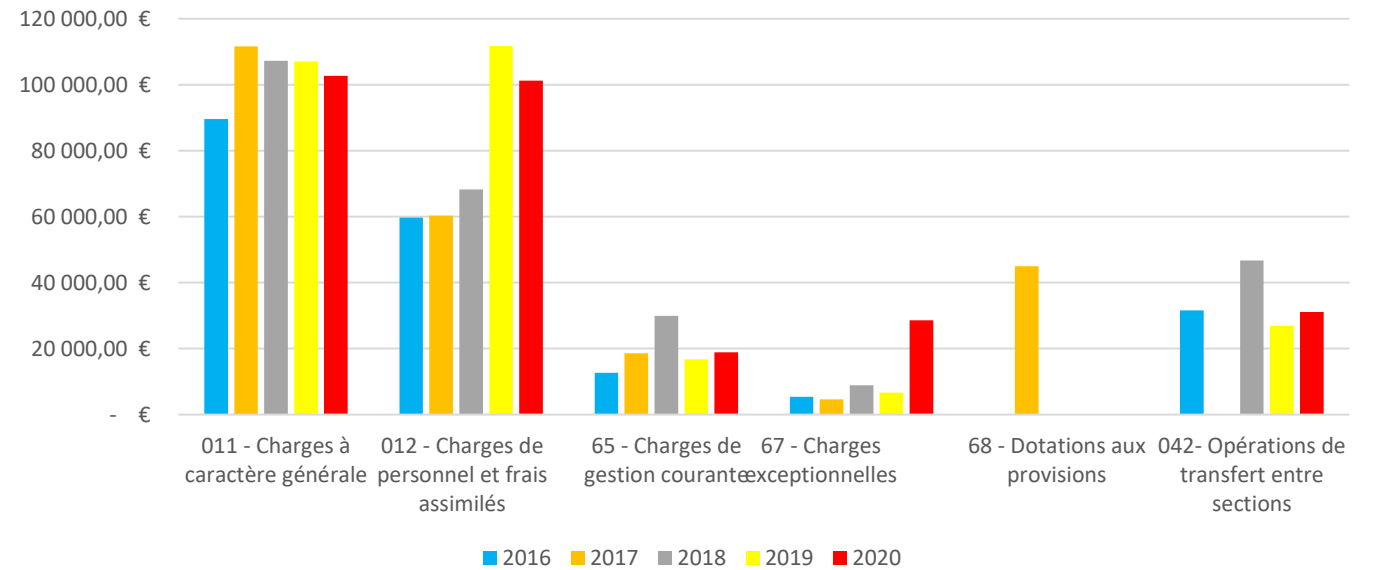
# 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

## 6-2 Budget de l'eau potable

### Evolution des recettes d'exploitation de l'eau potable

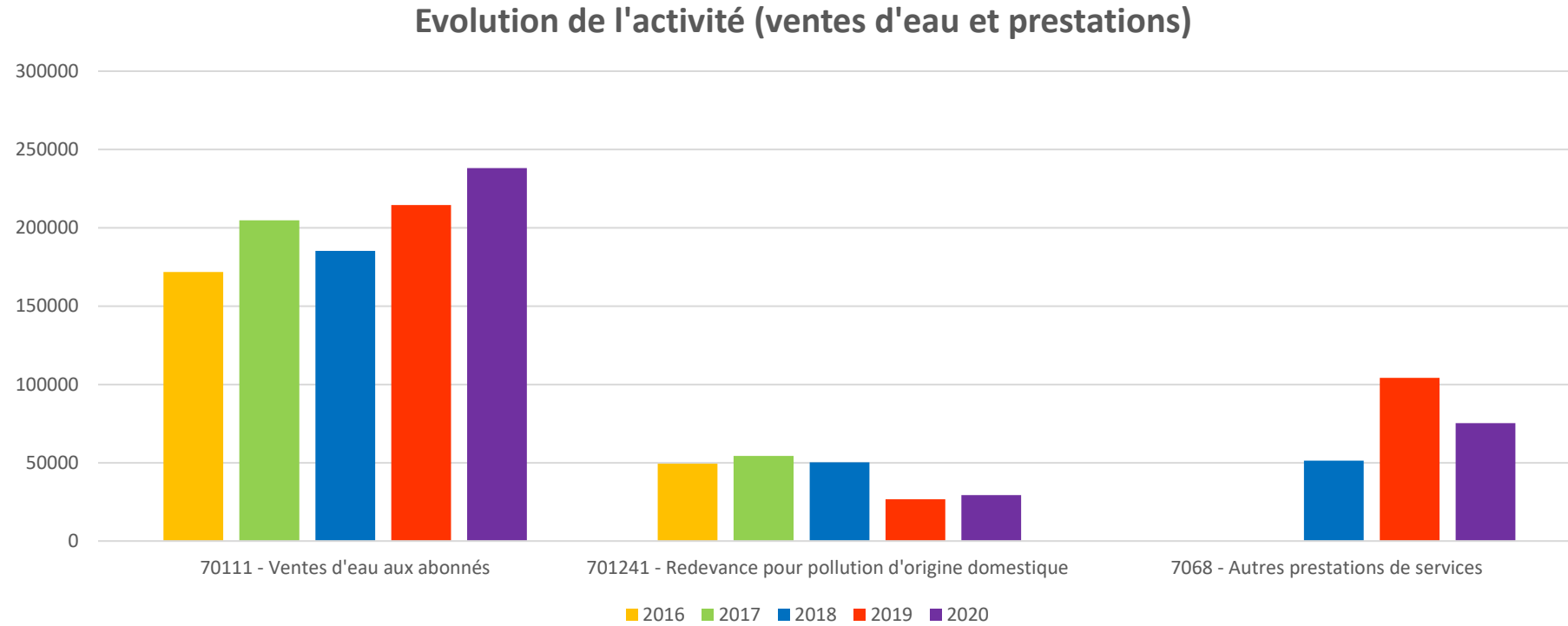


### Budget de l'eau potable - évolution des charges d'exploitation



# 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

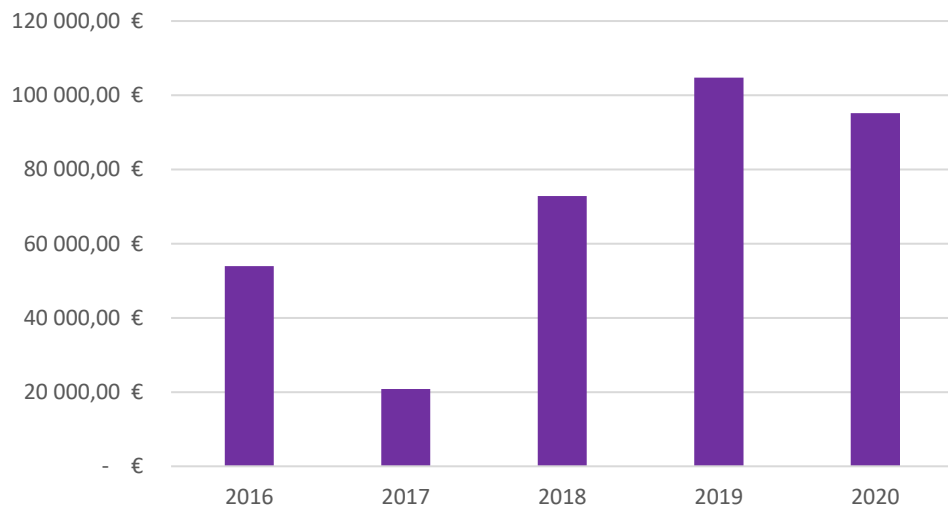
## 6-2 Budget de l'eau potable



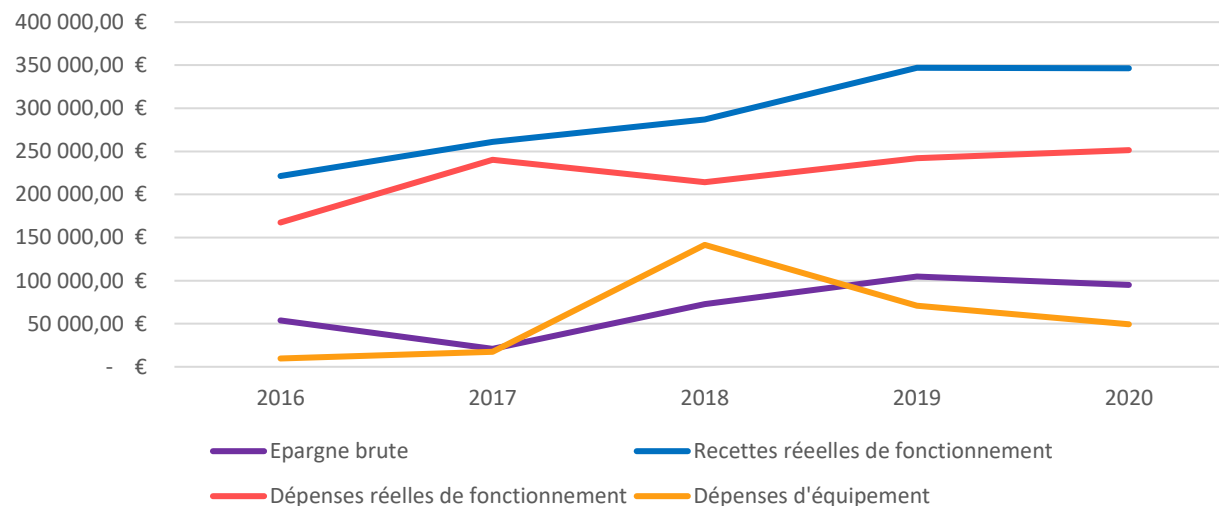
# 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : situation des budgets annexes

## 6-2 Budget de l'eau potable

Epargne brute



BUDGET DE L'EAU POTABLE : EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES & DE L'EPARGNE BRUTE



### Budget de l'eau potable: résultats 2020

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées	282 544,60€	53 189,58 €
Recettes réalisées	350 453,99 €	31 101,86 € €
Excédent (ou déficit) reporté	<b>197 082,90 €</b>	<b>119 064,56 €</b>
Résultat de l'exercice	<b>67 909,39 €</b>	<b>- 22 087,72 €</b>
Résultat cumulé	<b>264 992,29 €</b>	<b>96 976,84 €</b>
Solde des restes à réaliser		<b>-12 317,78 €</b>



## 6 - Les éléments de contexte budgétaire communal : consolidation ( chiffres en euros )

BUDGET	SECTION	EXERCICE 2020			RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE	SOLDE DES REPORTS	BESOIN EN FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
Principal	Fonctionnement	3 136 529	3 525 253	388 724	969 695	1 358 419		
	Investissement	920 582	1 315 586	395 004	-159 182	235 822	-491 289	-255 467
CCAS	Fonctionnement	34 294	33 785	-510	9 064	8 554		0
	Investissement	0	308	308	308	616	0	0
<b>SOUS-TOTAUX BUDGETS M14</b>		<b>4 091 405</b>	<b>4 874 931</b>	<b>783 526</b>	<b>819 885</b>	<b>1 603 411</b>	<b>-491 289</b>	<b>-255 467</b>
Assainissement	Exploitation	345 558	421 064	75 507	78 330	153 837		0
	Investissement	199 427	153 211	-46 216	125 720	79 504	-65 603	0
Eau Potable	Exploitation	282 545	350 454	67 909	197 083	264 992		0
	Investissement	53 190	31 102	-22 088	119 065	96 977	-12 318	0
Photovoltaïque	Exploitation	8 907	9 511	681	-195	409		0
	Investissement	3 681	5 558	1 877	6 121	7 998	0	0
<b>SOUS-TOTAUX SPIC (M49 &amp; M4)</b>		<b>893 307</b>	<b>970 900</b>	<b>77 670</b>	<b>526 123</b>	<b>603 716</b>	<b>-77 920</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 984 712</b>	<b>5 845 831</b>	<b>861 196</b>	<b>1 346 008</b>	<b>2 207 127</b>	<b>-569 209</b>	<b>-255 467</b>



## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

### 7-1 Fonctionnement recettes

☐ Evaluation des principales recettes :

#### Les contributions directes

Rappel de la **Réforme de la fiscalité locale relative à la taxe d'habitation** :

- Pour les contribuables : suppression progressive de la taxe d'habitation (suppression totale en 2023).
- Pour les communes : suppression totale de la recette de taxe d'habitation sur les résidences principales. L'État « nationalise » le produit de TH des contribuables encore imposés à la TH.

Pour compenser la perte de recettes des communes : la taxe foncière perçue par les Départements <sup>(1)</sup> est transférée au bloc communal. -> **La commune délibère sur le taux, addition du taux communal inchangé de 17,13% et du taux départemental (22,10 %).**

*(1) Les Départements sont « compensés » par le transfert d'une part de TVA*

BP 2021

Le vote du taux de taxe foncière sur le bâti est l'addition du taux communal (*taux harmonisé\* voté en 2017, soit 17,13 %*) et du taux départemental (22,10 %) **soit 39,23 %**  
**ATTENTION : il ne s'agit pas d'une augmentation du taux d'imposition mais d'un transfert de recettes fiscales (voir page 60 avec deux exemples)**

\* Voir page 59 : calcul du taux harmonisé

**Contributions directes :  
29 % des recettes réelles 2020**

➤ **Focus sur la fiscalité : harmonisation sur 12 ans des taux de taxes foncières des 7 communes votée en 2017 commune nouvelle**

Communes historiques	Taux initial	Coefficient d'harmonisation annuelle	Taux moyen pondéré	Année 1	Année 12
AUNAY SUR ODON	19,05%	-0,16%	17,13 %	18,89%	17,13%
BAUQUAY	11,63%	0,46%	17,13 %	12,09%	17,13%
CAMPANDRE VALCONGRAIN	17,87%	-0,06%	17,13 %	17,81%	17,13%
DANVOU LA FERRIERE	16,48%	0,05%	17,13 %	16,53%	17,13%
ONDEFONTAINE	12,90%	0,35%	17,13 %	13,25%	17,13%
LE PLESSIS GRIMOULT	7,35%	0,81%	17,13 %	8,16%	17,13%
ROUCAMPS	15,80%	0,11%	17,13 %	15,91%	17,13%

La commune, chaque année, vote un taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties. Il en est de même s'agissant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (voir extrait de délibération 2020 relatif aux taux).

**OBJET : Budget principal - Taux de fiscalité applicables au 1er janvier 2020**

Le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 10 avril 2017 d'harmoniser les 3 taux de contributions directes sur 12 ans fixant les taux moyens pondérés comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,12 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,13 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,57 %.

VU l'article L. 2113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code général des Impôts, notamment l'article 1638



## ➤ Focus sur la fiscalité : le transfert de la part départementale est sans impact pour le contribuable



\* (service gratuit + coût de l'appel)

taux 2016 : 11,63 %  
taux 2028 : 17,13 %

Département : 140 CALVADOS Commune : 027 LES MONTS D'AUNAY

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	13,02%	%	1,25%	22,10%	0,123%	%	%	
Taux 2020	13,47%	%	1,25%	22,10%	0,10%	%	%	
Adresse	8 LOT LES BISSORTS - BAUQUAY							
Base ①	779		779	779	779			
Cotisation	105		10	172	1			288
Cotisation lissée ②								
Adresse	10 LOT LES BISSORTS - BAUQUAY							
Base ①	779		779	779	779			
Cotisation	105		10	172	1			288

### PROPRIÉTÉS BÂTIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

N° de facture : 20 14 4009807 78

Département : 14 CALVADOS

taux 2016 : 19,05 %  
taux 2028 : 17,13 %

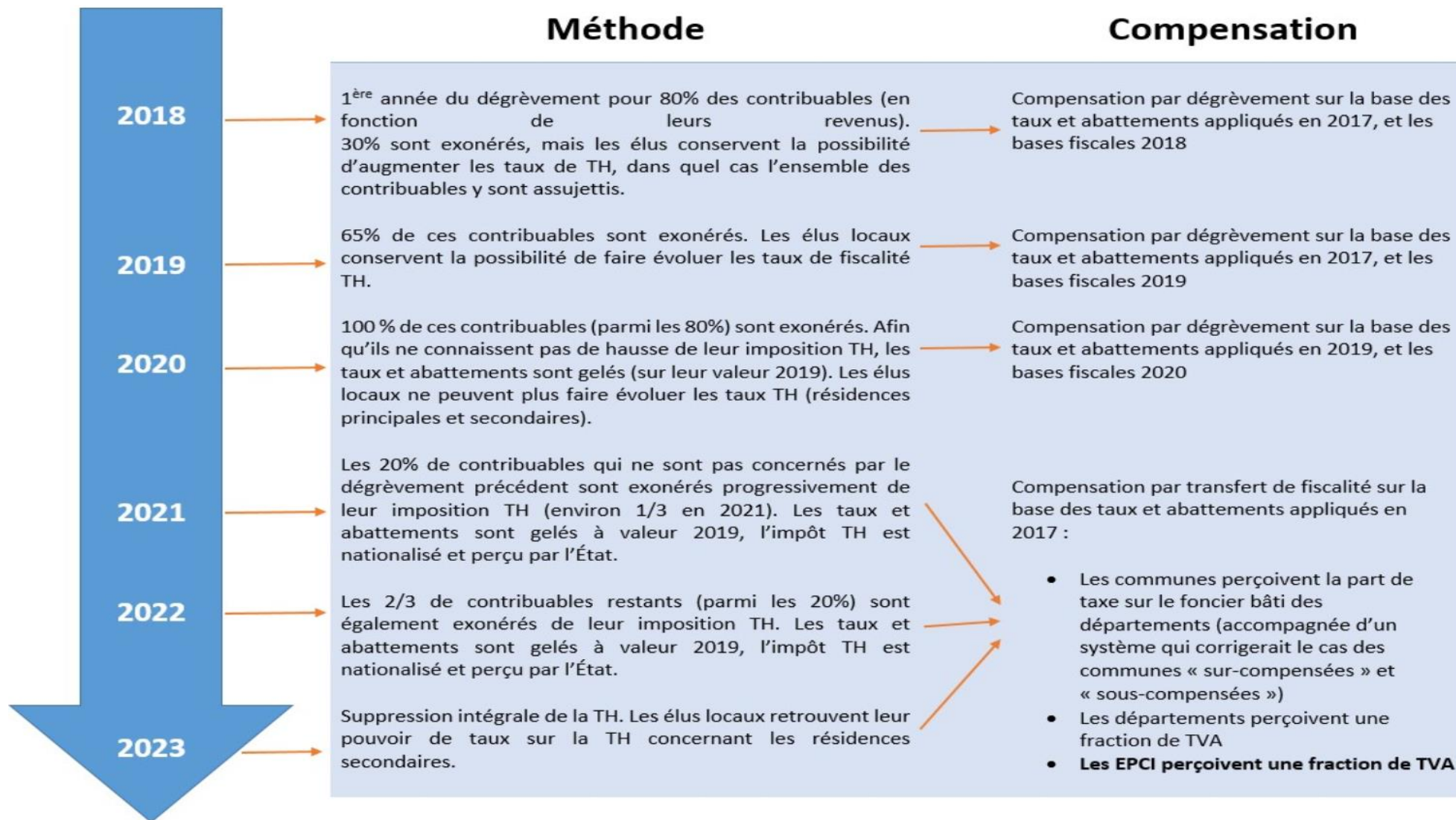
FEUILLET N° 1/1

Commune : 027 LES MONTS D'AUNAY

Taux	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	18,41 %	%	1,25 %	22,10 %	0,10 %	%	%	
Adresse	5377 RUE DE CONDE - AUNAY SUR ODON							
Base	4093		4093	4130	4093			
Cotisation	760		51	919	4			1734
Adresse	5378 RUE DE CONDE - AUNAY SUR ODON							
Base	3463		3463	3560	3463			
Cotisation	560		37	679	3			1279
Adresse	0012 RUE DES ECOLES - AUNAY / ODON							



## ➤ Focus sur la fiscalité : réforme de la fiscalité locale



## ➤ Focus sur la fiscalité : suppression progressive de la taxe d'habitation

Mesdames, Messieurs les Maires,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.

Pour l'année 2021, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22.10% pour le Calvados.

C'est ce taux de référence qui doit faire l'objet d'un vote (taux communal 2020 + taux départemental) par le conseil municipal.

Ainsi si vous souhaitez maintenir le même taux de foncier bâti, vous devez voter le taux communal 2020 + 22.10%. Ce taux de référence peut aussi, dès 2021, varier à la hausse ou à la baisse.

Afin que la redescente du taux départemental soit neutre pour le contribuable et pour la collectivité, les bases de foncier bâti qui seront notifiées sur les états des bases prévisionnelles 1259 seront ajustées de manière à tenir compte des décisions d'assiette prises par le Département et par les communes.

Le coefficient correcteur permettant d'ajuster le produit de foncier bâti du département au niveau du produit de TH perdu par votre commune vous sera communiqué sur l'état 1259.

Cette année, du fait de la mise en œuvre des réformes, la notification des états 1259 est prévue pour le 31 mars (et non le 15 mars comme habituellement).

Ces états vont faire l'objet d'une refonte. Une fiche explicative vous sera transmise à l'appui.

Comme l'année dernière, il est cette année aussi demandé aux collectivités de transmettre les délibérations de taux et produits de fiscalité au service de la fiscalité directe locale de la DDFIP du Calvados ([ddfip14.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip14.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr)) en parallèle de l'envoi aux services préfectoraux.



# 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

## 7-1 Fonctionnement recettes

☐ Evaluation des principales recettes : **contributions directes et compensations d'exonérations**



### BUDGET PRINCIPAL - BP 2021/CA 2020 - SECTION DE FONCTIONNI

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET				
		BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; Taxes</b>	<b>1 367 566,43 €</b>	<b>1 299 234,00 €</b>	<b>1 396 375,00 €</b>	<b>1 364 552,00 €</b>	<b>1 397 412,00 €</b>
7311	Contributions directes	949 101,00 €	948 907,00 €	1 058 863,00 €	1 002 523,00 €	1 021 781,00 €
7318	Autres impôts locaux					
7321	Attribution de compensation CC	270 972,43 €	226 583,00 €	221 268,00 €	219 428,00 €	215 577,00 €
73216	Reversements conventionnels de fiscalité			- €		26 200,00 €
7323	FNGIR	19 744,00 €	19 744,00 €	19 744,00 €	19 723,00 €	19 738,00 €
73223	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommun	68 249,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	28 878,00 €	10 116,00 €
7336	Droits de places marché hebdomadaire	4 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
7338	Autres taxes					
7363	Impôts sur les spectacles			- €		
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	55 000,00 €	80 000,00 €	72 500,00 €	90 000,00 €	100 000,00 €
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; Participation</b>	<b>1 352 476,57 €</b>	<b>1 322 034,00 €</b>	<b>1 361 442,00 €</b>	<b>1 374 485,00 €</b>	<b>1 442 193,00 €</b>
7411	Dotations forfaitaire	537 683,00 €	572 347,00 €	572 347,00 €	572 347,00 €	570 216,00 €
74121	Dotation Solidarité Rurale 1	288 559,00 €	404 084,00 €	453 757,00 €	513 112,00 €	577 119,00 €
74127	Dot. nationale de péréquation	134 562,00 €	146 348,00 €	149 351,00 €	144 896,00 €	135 098,00 €
742	Dotation des élus locaux	12 300,00 €	- €	- €		
744	FCTVA				7 000,00 €	10 000,00 €
74718	Participations - Etat - Autres					
7473	Participation Département	18 057,00 €	- €	- €	- €	
7474	Participation communes	232 100,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
74751	participation gfp de rattachement	8 925,57 €	- €	- €	- €	
74758	Participation organismes de regroupement	1 000,00 €	- €	- €	- €	
7478	Participation aux organismes (CEJ)	300,00 €	10 000,00 €	- €	- €	
748311	Compensation pour perte de taxe	5,00 €	- €	- €	- €	
748314	Dotation unique compensation DUCSTP	3 516,00 €	- €	- €	- €	
74832	Attribution du fonds départemental TP	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	19 931,00 €	26 006,00 €
74833	Attribution compensation cet	1 000,00 €	1 097,00 €	1 000,00 €		- €
74834	Etat Compensation exo TF	21 467,00 €	18 152,00 €	14 965,00 €	15 952,00 €	15 799,00 €
74835	Etat compensation exo TH	30 362,00 €	45 969,00 €	48 392,00 €	49 117,00 €	52 825,00 €
74838	Etat autres attributions de péréquation	- €	3 000,00 €		- €	

Sur le BP 2021, la réforme fiscale va impacter les articles :

- 73111 contributions directes
- 74835 compensations d'exonération de TH



➤ Focus sur la fiscalité : zoom contributions directes

CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020

COMMUNE HISTORIQUE	TAXE D'HABITATION (hors THLV)				TAXE FONCIERE BATIE			TAXE FONCIERE NON BATIE			THLV
	Base exonérée de TH en 2020	Base imposée	taux	Cotisation brute	Base imposée	taux	Cotisation brute	Base imposée	taux	Cotisation brute	Cotisation brute
AUNAY SUR ODON	469 678	2 718 897	10,86%	295 253,00 €	2 196 040	18,41%	404 231,00 €	104 917	27,58%	28 936,00 €	5 708,00 €
BEAUQUAY	8 783	218 276	8,97%	19 579,00 €	125 825	13,48%	16 955,00 €	18 032	21,90%	3 949,00 €	148,00 €
CAMPANDRE VALCONGRAIN	11 013	86 225	9,29%	8 009,00 €	57 560	17,63%	10 148,00 €	29 153	28,32%	8 256,00 €	158,00 €
DANVOU	19 470	152 449	9,01%	13 735,00 €	95 399	16,71%	15 938,00 €	60 829	26,01%	15 822,00 €	377,00 €
LE PLESSIS GRIMOULT	51 032	237 783	6,50%	15 458,00 €	259 609	10,61%	27 551,00 €	112 672	19,55%	22 027,00 €	694,00 €
ONDEFONTAINE	29 770	234 485	8,39%	19 674,00 €	209 395	14,28%	29 898,00 €	87 923	25,08%	22 051,00 €	626,00 €
ROUCAMPS	14 931	148 445	8,57%	12 721,00 €	90 922	16,25%	14 775,00 €	41 172	26,03%	10 717,00 €	207,00 €
	604 677	3 796 560	10,13%	384 429,00 €	3 034 750	17,12%	519 496,00 €	454 698	24,58%	111 758,00 €	7 918,00 €
CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020				1 023 601 €							
perçues (1 022 579+ 2 392)				1 024 971 €							

departement		
TAXE FONCIERE BATIE		
Base imposée	taux	Cotisation brute
2 206 538	22,10%	487 644,90 €
125 837	22,10%	27 809,98 €
57 698	22,10%	12 751,26 €
95 404	22,10%	21 084,28 €
259 813	22,10%	57 418,67 €
209 471	22,10%	46 293,09 €
90 922	22,10%	20 093,76 €
3 045 683	22,10%	673 095,94 €

 recettes supprimées

 recettes transférées

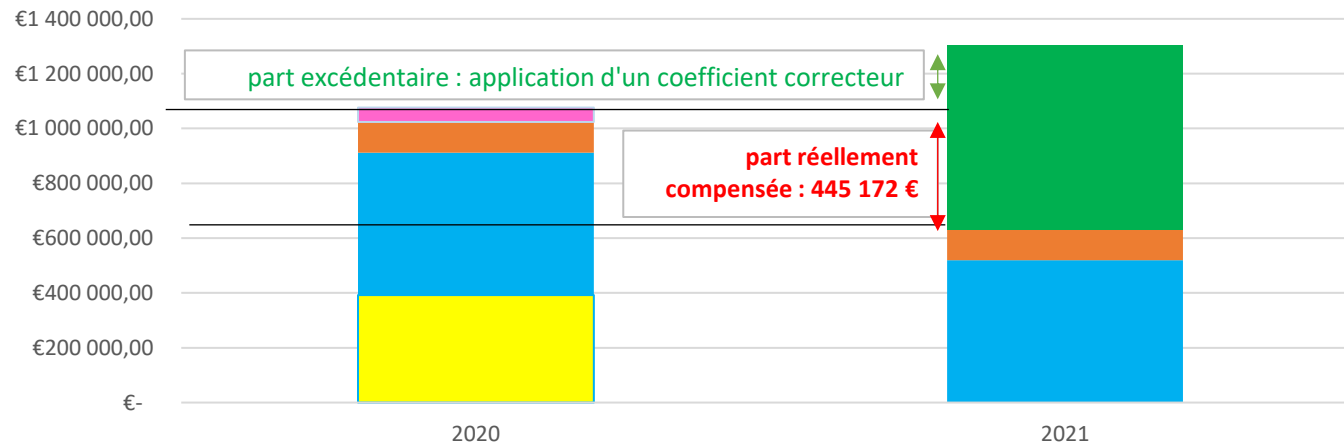


## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

### 7-1 Fonctionnement recettes

❑ Evaluation des principales recettes : **contributions directes et compensations d'exonérations**

Réforme fiscale relative à la suppression progressive de la taxe d'habitation



- Compensations d'exonérations de taxes d'habitation (compte 74835) : supprimées par la réforme fiscale
- taxe foncière sur le bâti, part départementale produit net 2020 : transférée à la commune à partir de 2021
- taxe foncière sur le non bâti, part communale, net 2020
- taxe foncière sur le bâti, part communale
- taxe d'habitation, part communale : nationalisée avant suppression totale en 2023

-> A valeur 2020, c'est-à-dire en excluant :

1 - l'impact de l'augmentation mécanique des valeurs locatives (nouvelles constructions, extensions, valorisations et inflation)

2 - la mesure de réduction de 50% de la valeur des bases de taxes foncières des entreprises industrielles décidée par l'Etat dans la loi de finances pour 2021

la recette de taxes d'habitation (TH) et des compensations d'exonérations de TH entraîne une compensation de **445 172 €**



Article 7311 :	1 092 000 €
Article 74835 :	0 €

# 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

## 7-1 Fonctionnement recettes

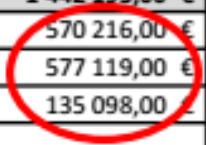
- ❑ Evaluation des principales recettes :  
La Dotation Globale de Fonctionnement ou DGF

**DGF :**  
**36 % des recettes réelles 2020**



### BUDGET PRINCIPAL - BP 2021/CA 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET				
		BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; Participation</b>	<b>1 352 476,57 €</b>	<b>1 322 034,00 €</b>	<b>1 361 442,00 €</b>	<b>1 374 485,00 €</b>	<b>1 442 193,00 €</b>
7411	Dotation forfaitaire	537 683,00 €	572 347,00 €	572 347,00 €	572 347,00 €	570 216,00 €
74121	Dotation Solidarité Rurale 1	288 559,00 €	404 084,00 €	453 757,00 €	513 112,00 €	577 119,00 €
74127	Dot. nationale de péréquation	134 562,00 €	146 348,00 €	149 351,00 €	144 896,00 €	135 098,00 €
742	Dotation des élus locaux	12 300,00 €	- €	- €		
744	FCTVA				7 000,00 €	10 000,00 €
74718	Participations - Etat - Autres					
7473	Participation Département	18 057,00 €	- €	- €	- €	
7474	Participation communes	232 100,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
74751	participation gfp de rattachement	8 925,57 €	- €	- €	- €	
74758	Participation organismes de regroupement	1 000,00 €	- €	- €	- €	
7478	Participation aux organismes (CEJ)	300,00 €	10 000,00 €	- €	- €	
748311	Compensation pour perte de taxe	5,00 €	- €	- €	- €	
748314	Dotation unique compensation DUCSTP	3 516,00 €	- €	- €	- €	
74832	Attribution du fonds départemental TP	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	19 931,00 €	26 006,00 €



## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

### 7-1 Fonctionnement recettes

❑ Evaluation des principales recettes : **la Dotation Globale de Fonctionnement ou DGF**

**La DGF est composée comme suit :**

#### - Dotation Forfaitaire

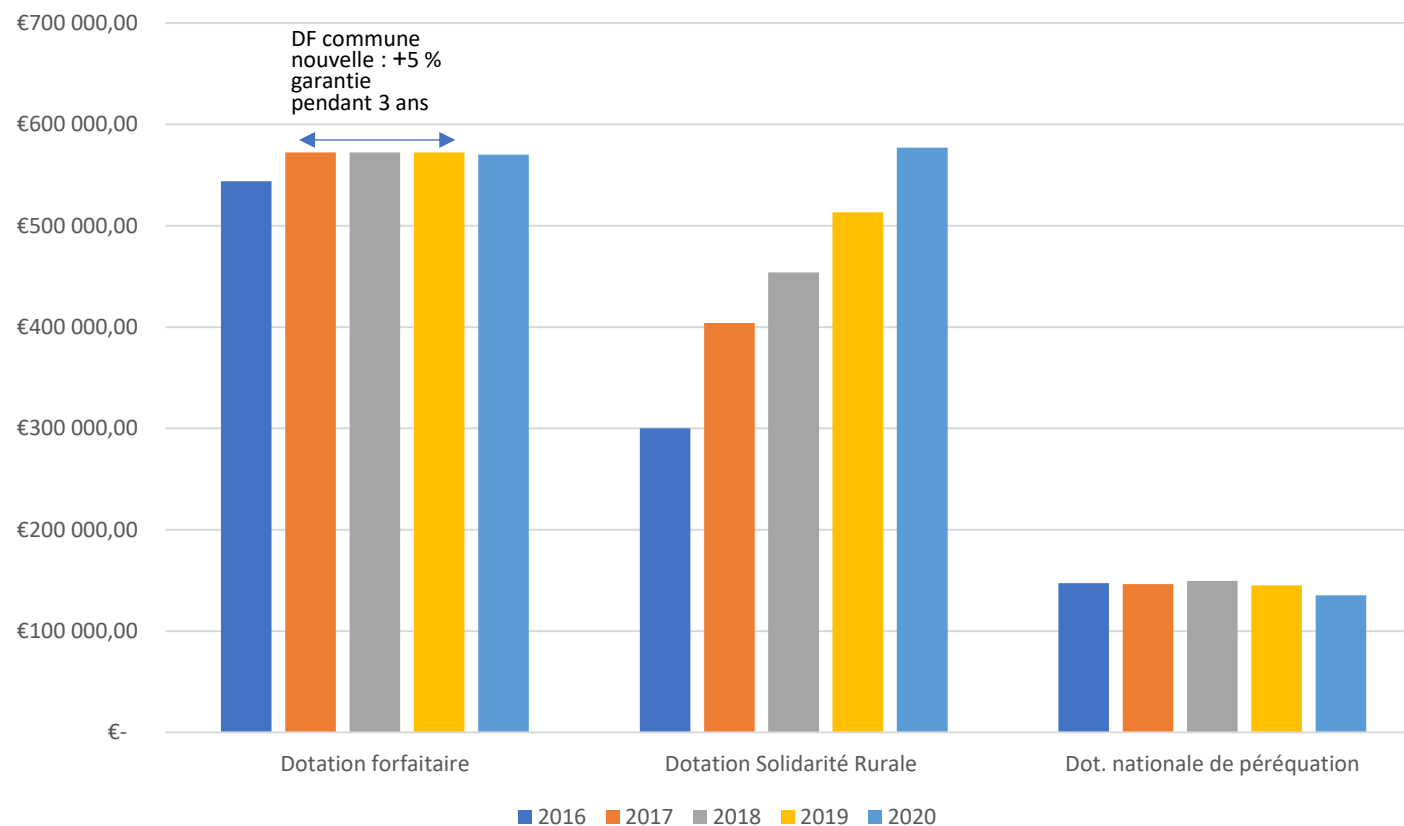
L'enveloppe globale de DGF étant stable depuis 2019 quand certaines dotations de péréquation sont augmentées (DSR et DSU), la part Dotation Forfaitaire baisse mécaniquement.

Toutefois, la commune Les Monts d'Aunay étant une commune nouvelle, elle a bénéficié d'une DF augmentée de 5 % en 2017 et garantie pendant 3 ans

#### - Dotations de péréquation

- Dotation de Solidarité Rurale,
- *Dotation de solidarité Urbaine* qui ne concerne pas la commune
- Dotation Nationale de Péréquation

Evolution des 3 composantes de la DGF communale entre 2016 et 2020



# 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

## 7-1 Fonctionnement recettes

❑ Evaluation des principales recettes : **la DGF**

BP 2021

Article 74111 :	567 377 €
Article 74121 :	605 000 €
Article 74127 :	130 000 €

### DF – Dotation Forfaitaire

En baisse

570 216€ en 2020

- **Eligibles** : toutes les communes
- **Modalités de calcul** :  
dotation forfaitaire 2020 +/- impact de la variation de population de la commune

La commune a, au vu du recensement 2018, perdu 32 habitants. L'impact de la variation de population est estimé à - 2839 €

567 377 €

### DSR – Dotation de Solidarité Rurale

Enveloppe nationale + 90 M€ (+5%)

577 119 € en 2020

- **Eligibles** : la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants ;
    - **3 fractions** : **LMA en 2020** :
      - ✓ bourg centre : 325 429 €
      - ✓ péréquation : 101 408 €
      - ✓ Cible\* pour 10 000 communes : 150 282 €
    - **Critères** : écart de potentiel financier par habitant, longueur de voirie, jeunes et effet ZRR (zone de revitalisation rurale) + 30%
- A noter** : LMA est classée au rang 1 158 sur 10 000  
En 2020, l'enveloppe nationale avait augmenté de 5% et la DSR de la commune de 12 %

+ 5 % : 605 000 €

### Dotation Nationale de Péréquation

Enveloppe nationale gelée

135 098 € en 2020

- **Eligibles** : toutes les communes selon le niveau du potentiel financier et du potentiel post taxe professionnelle
- 2 parts : principale et majorée
- **Critères** : % de logements sociaux, % d'APL, revenu moyen, potentiel financier, effort fiscal

- 4 % : 130 000 €



# 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

## 7-1 Fonctionnement recettes

### Les autres recettes

#### Chapitre 64

- Remboursement sur rémunérations par l'assurance statutaire : prise en compte d'un congé maternité, d'un congé longue maladie et des recettes déjà perçues en 2021

#### Chapitre 70

- Redevances de garderie : estimées prudemment, compte tenu de la pandémie (-25 % par rapport à 2019)
- Remboursement des frais de personnel dans le cadre de mises à disposition de services à PBI et au SIVOS

#### Chapitre 73

- Attribution de compensations par PBI : déterminée en Commission Locale des Charges Transférées (215 797 euros)
- Reversement IFRER éoliennes : identique BP 2020
- FPIC : pas d'inscription budgétaire
- Droits de place du marché : prise en compte de la nouvelle grille tarifaire et des abonnements
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : prise en compte de la dynamique du marché immobilier dans le calvados

#### Chapitre 74

- Participation de l'Etat aux emplois aidés et apprentissage : entre 25 et 30 000 euros
- Participation des communes aux dépenses scolaires : identique BP 2020
- Les autres participations : estimées prudemment

#### Chapitre 75

- Les loyers : prise en compte des loyers émis en 2020 et de la moindre recette de location de salles

#### Chapitre 77

- Les recettes exceptionnelles : identiques BP 2020

#### Chapitre 042

- Les travaux en régie sur 2 exercices



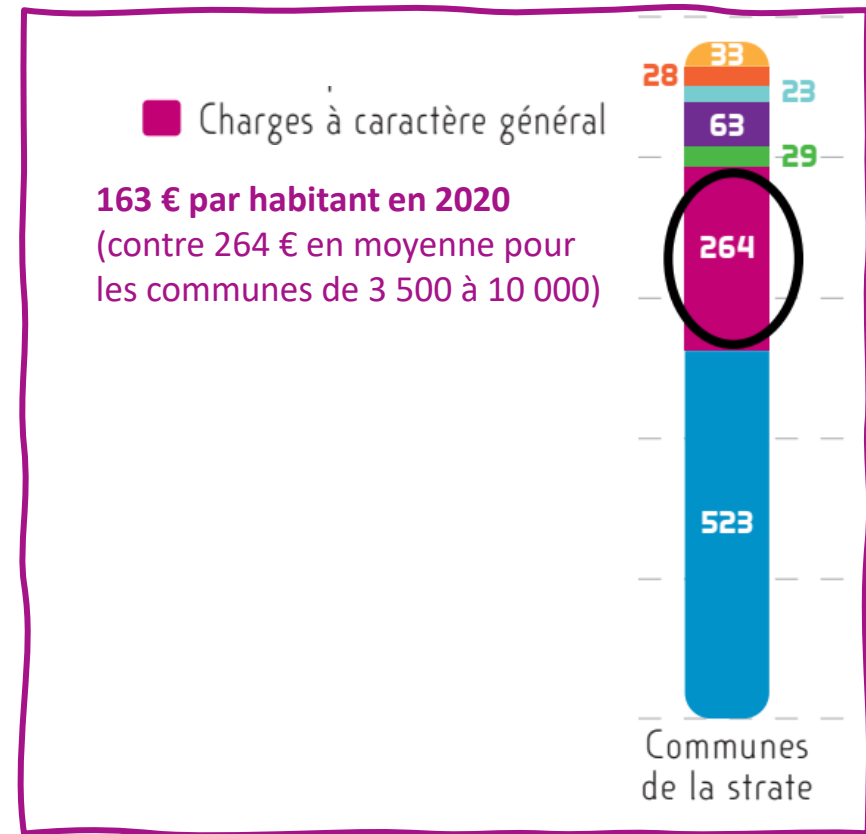
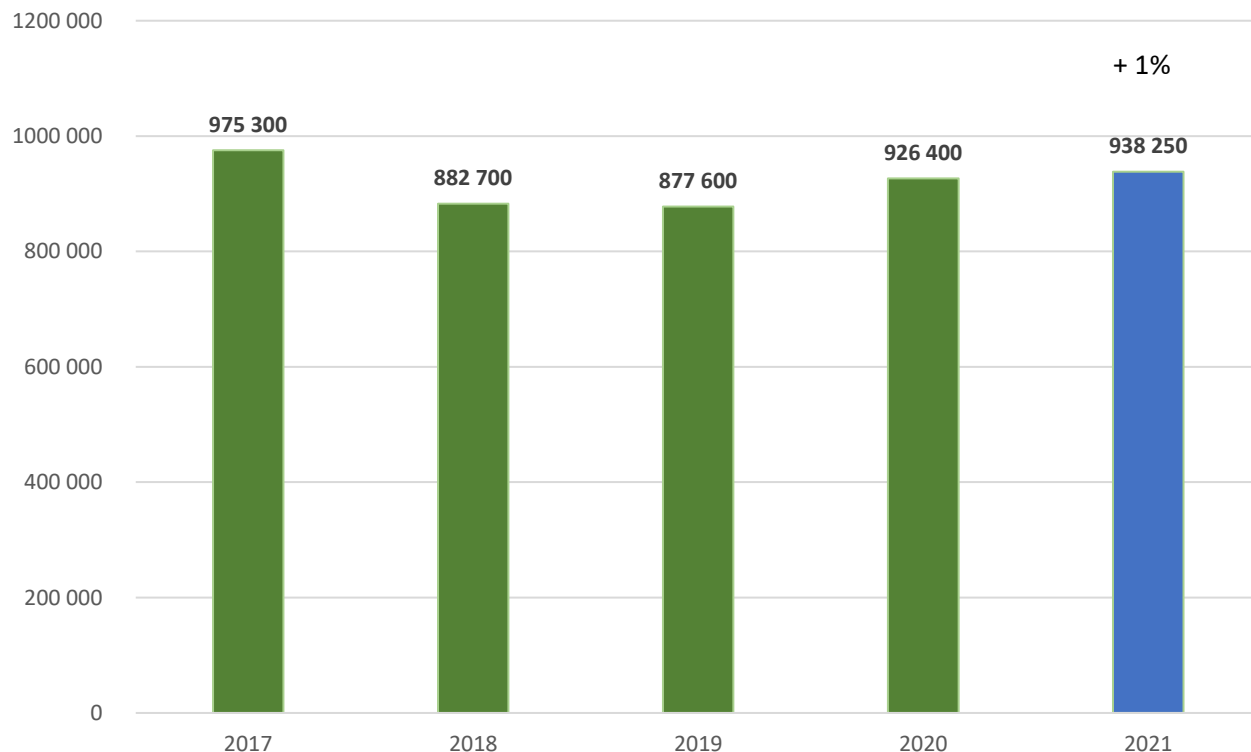
# 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

## 7-2 dépenses de fonctionnement :

➤ **Chapitre 011 - Les charges à caractère général** : optimiser les achats, les besoins, les contrats.

**Chap 011 - Charges à caractère général**  
26,3 % des charges réelles  
de fonctionnement 2020

ÉVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL – BP 2017 à BP 2021



# 7 - Les perspectives 2020 en fonctionnement et en investissement

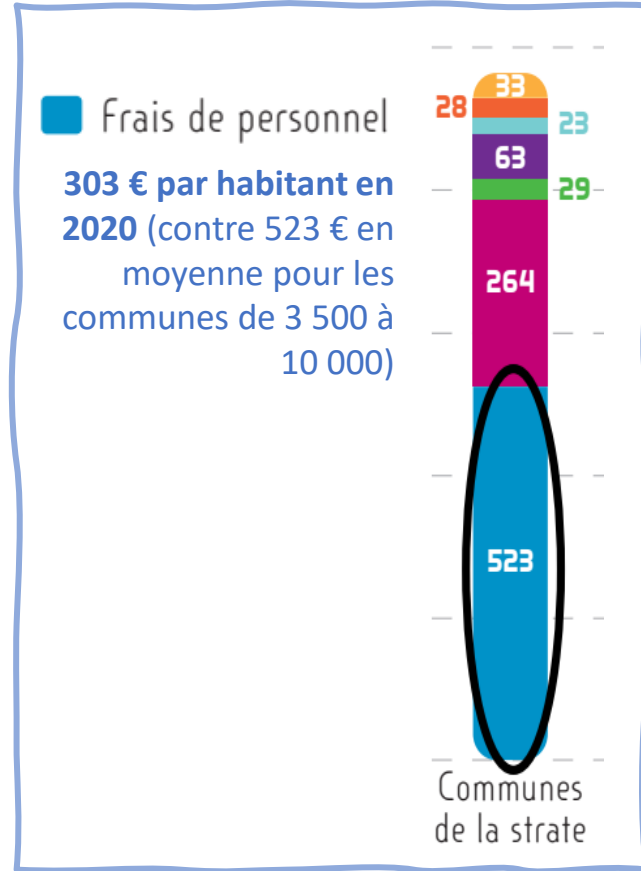
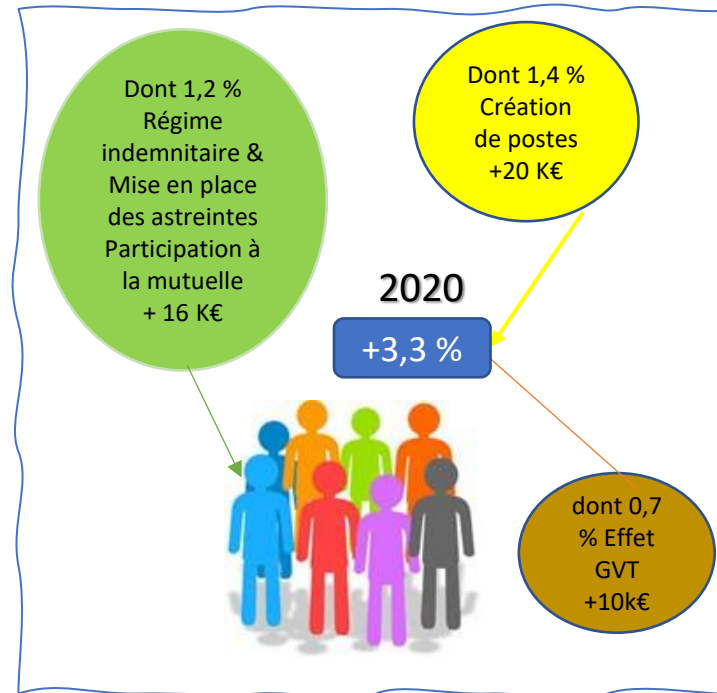
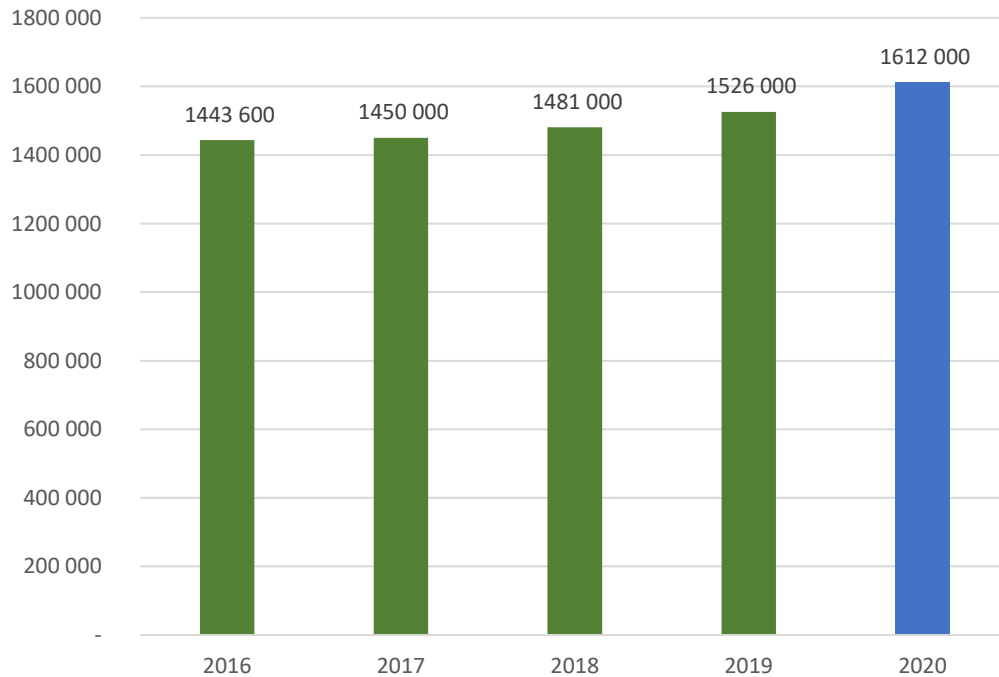
Charges brutes de personnel  
48,8 % des charges réelles de  
fonctionnement 2020

## 7-2 Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement :

### ➤ Chap. 012 - Charges de personnel :

- ✓ ce chapitre évolue de façon mécanique sous l'effet **Glissement Vieillesse Technicité**, qui théorise l'impact sur la masse salariale des évolutions liées à la carrière des agents.
- ✓ le budget 2021 devra tenir compte de la prise en charge de la monétisation des jours congés extra-légaux

### ÉVOLUTION DES CHARGES DU PERSONNEL – BP 2017 à BP 2021



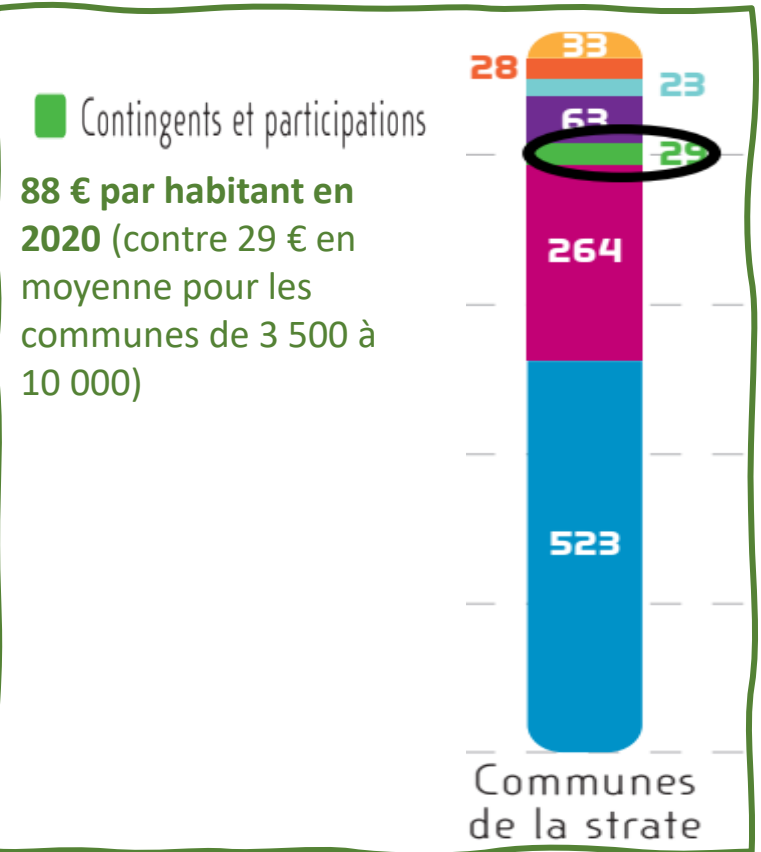
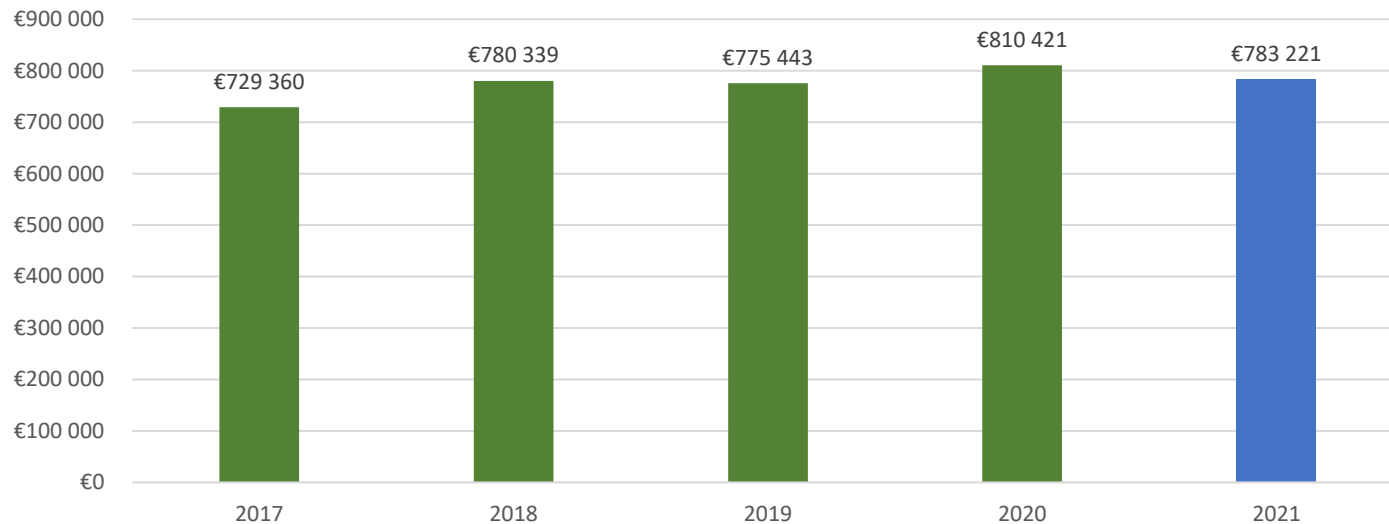
## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

### 7-2 Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement :

- Les **autres charges de gestion courante** recouvrent notamment les contingents et participations aux syndicats suivants : SDIS, SDEC, Syndicat de la Piscine et Syndicat Scolaire. Le SDIS a annoncé que sa contribution ne serait pas relevée. Le syndicat de la piscine se trouve dans une situation dégradée imposant aux communes membres d'apporter des contributions supplémentaires très significatives (impact pour la commune + 25 k€ au stade du budget du syndicat).
- Ce chapitre comprend également la subvention au CCAS, les subventions aux associations et les indemnités versées aux élus.

Chapitre 65 - autres charges de gestion  
23,4 % des charges réelles de  
fonctionnement 2020

ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION – BP 2017 à BP 2021



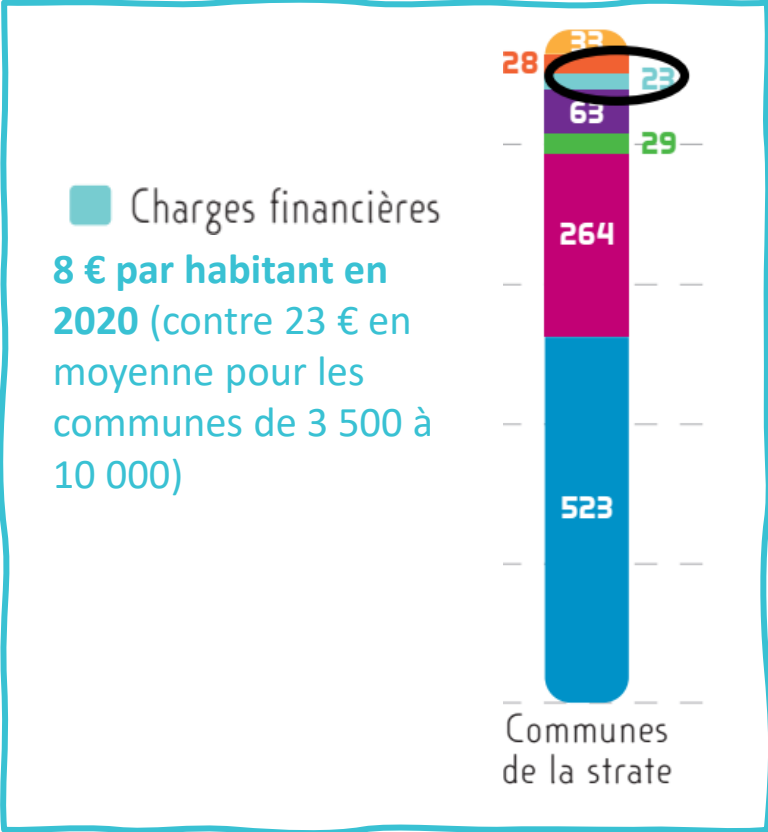
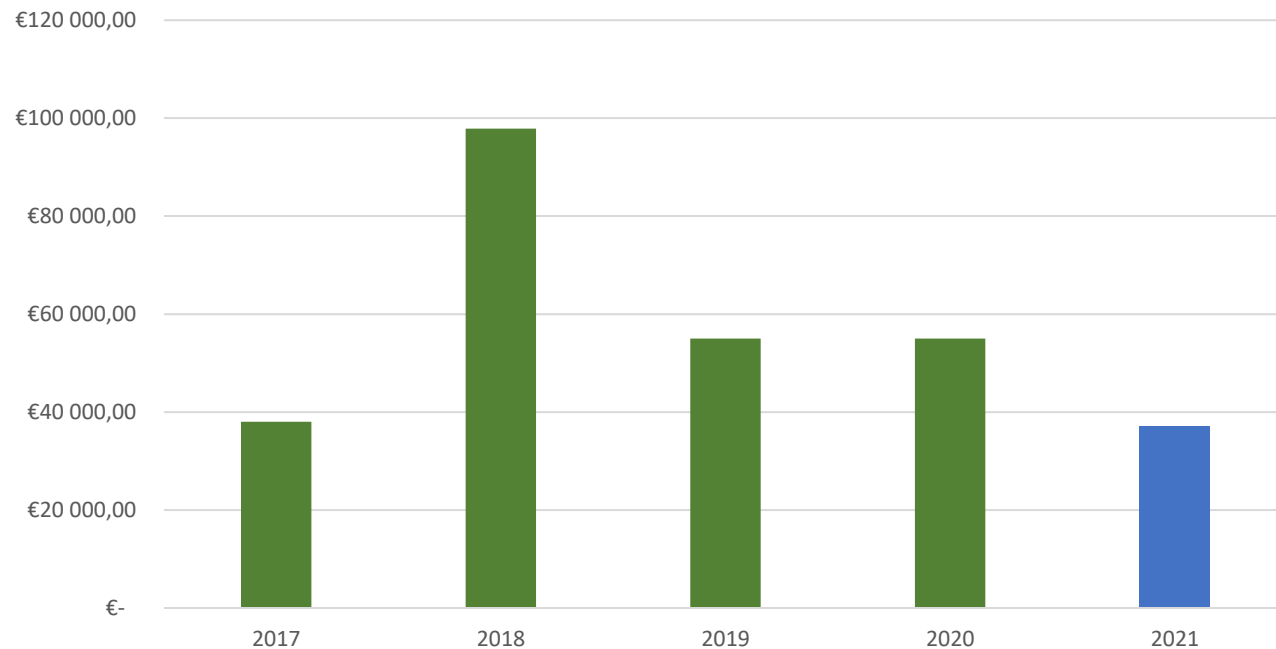
# 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

## 7-2 Orientations budgétaires en dépenses de fonctionnement :

- Les **charges financières** (intérêts d'emprunt) représenteront moins de 40 000 euros en 2021

Charges financières  
1,3 % des charges réelles de  
fonctionnement 2020

ÉVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES – BP 2017 à BP 2021



## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

Potentiellement 4,5 millions d'€

### 7-3 Orientations budgétaires en investissement – recettes :

En 2021, la commune va notamment se positionner :

- sur des projets structurants, comme la réhabilitation du stade de football qui bénéficiera notamment des financements des contrats de territoire départementaux et régionaux ;
- sur des projets ciblés par l'Etat dans le **plan de relance**, comme le programme de performance énergétique à l'école élémentaire d'Aunay-sur-Odon, à la salle des fêtes ;
- sur des projets de sécurité et d'aménagement urbain, comme l'aménagement du bourg de Danvou-la-Ferrière cofinancé avec le Département.

La commune va s'engager dans le cœur du **dispositif Petites Villes de Demain (3 milliards d'euros de moyens dédiés à ce programme sur 6 ans)** avec un projet ambitieux de revitalisation du bourg qui commencera dès 2021 avec la réhabilitation de l'immeuble 5 rue du 12 juin (surface commerciale + 3 logements T1 bis). La Région devrait soutenir la commune pour créer des logements de type BBC.

Le budget d'investissement 2021 sera construit sur la base d'un important autofinancement (25 % de la section) et d'un soutien massif des cofinanceurs, notamment de l'Etat dans le cadre « France Plan de Relance ».

#### **Les ressources se répartissent comme suit :**

Virement de la section de fonctionnement et amortissement	1 120 k€
Excédent de fonctionnement capitalisé	255 K€
FCTVA	732 k€
Subventions	<b>2 087 k€</b>
Taxe d'aménagement	48 k€
Solde d'exécution	235 k€



Le gouvernement a présenté, jeudi 3 septembre 2020, le plan «*France Relance*».



Un plan doté de **100 milliards d'€** sur 2 ans, financé à 40% par l'Union européenne. Un plan en 3 axes.

### COMPÉTITIVITÉ ET INNOVATION

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

**€ 35 milliards**

- Baisse des impôts de production: **20 milliards d'€** sur 2 ans.
- Développement industriel sur les territoires: **1 milliard d'€.**
- Soutien aux entreprises: **3 milliards d'€.**
- Programme d'investissements d'avenir: **11 milliards d'€.**

**€ 30 milliards**

- Transports (train, vélo...): **11 milliards d'€.**
- Rénovation énergétique des bâtiments: **7 milliards d'€.**
- Transition énergétique des entreprises: **9 milliards d'€.**
- Amélioration de la richesse des sols + biodiversité: **3 milliards d'€.**

**€ 35 milliards**

- Emploi et formation: **14,1 milliards d'€.**
- Investissements hôpitaux + recherche: **9 milliards d'€.**
- Collectivité locales: **5,2 milliards d'€.**
- Autres (aides sociales, rénovation des ponts...): **6,7 milliards d'€.**

**2021 : projets d'investissement**

...

Source : gouvernement



## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

Potentiellement 4,5 millions d'€

### 7-4 Orientations budgétaires en investissement – dépenses :

➤ Les principaux projets sont les suivants :

**Réhabilitation du stade de football de la commune Les Monts d'Aunay 1 440 000 €**



**Réhabilitation de l'école élémentaire et programme de performance énergétique 805 000 €**

**Aménagement du bourg de Danvou-la-Ferrière 351 865 €**

**Réfection de 2 toitures à l'école élémentaire d'A/O 205 320 €**



**Réhabilitation de l'immeuble 5 du 12 juin 252 000 €**



**Salle des fêtes d'A/O programme de performance énergétique 201 384 €**

**Création d'un city stade au Plessis-Grimoult 116 600 €**



**Programme de rénovation de logements 153 000 €**

**Programme de reprise de concessions funéraires 133 580 €**



## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement

Potentiellement 4,5 millions d'€

### 7-4 Orientations budgétaires en investissement – dépenses :

Libellé	AP/CP	OBS	TOTAL AP	REPORT 2020	2021 CREDITS NOUVEAUX	TOTAL 2021	Leviers de financement
REFECTION TOITURES ECOLE ELEMEN AO	VOTEE	A MODIFIER	260 000,00 €	205 320,00 €	0,00 €	205 320,00 €	DETR 2020 (notifiée)
CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	VOTEE		237 400,00 €	59 181,00 €		59 181,00 €	Contrat de territoire et amendes de police (notifiées)
AMENAGEMENT SECURITE DANVOU LA FERR	VOTEE		563 400,00 €	22 685,00 €	329 180,00 €	351 865,00 €	Amendes de police
REHABILITATION STADE COMMUNAL	VOTEE		1 440 000,00 €	100 000,00 €	1 340 000,00 €	1 440 000,00 €	Etat/Département/Région Fédération
ECOLE ELEMENTAIRE A/O PERFORMANCE ENERGETIQUE ET REHABILITATION BATIMENTS G.SAND et BATIMENTS J. VERNE	VOTEE		1 796 200,00 €		805 000,00 €	805 000,00 €	DETR/DSIL
ACQUISITION IMMEUBLE 5 RUE DU 12 JUIN					252 000,00 €	252 000,00 €	logements : Région
SALLE DES FETES AUNAY SUR ODON					201 384,00 €	201 384,00 €	DETR/DSIL
Emprunts et dettes assimilées					180 000,00 €	180 000,00 €	
PROG RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX				53 000,00 €	100 000,00 €	153 000,00 €	Etat/Département
CIMETIERES				113 580,00 €	25 000,00 €	138 580,00 €	
TRAVAUX DIVERS				33 607,00 €	100 000,00 €	133 607,00 €	
CITY STADE LE PLESSIS GRIMOULT				6 600,00 €	110 000,00 €	116 600,00 €	
ACQUISITIONS MATERIELS				5 754,00 €	100 000,00 €	105 754,00 €	
Opérations d'ordre de transferts entre sections					60 000,00 €	60 000,00 €	
REQUALIFICATIONS ET AMENAGEMENTS URBAINS					50 000,00 €	50 000,00 €	
TRAVAUX VOIRIE TROTTOIRS D'AMENAGEMENTS (trottoirs, ...)					50 000,00 €	50 000,00 €	
TRVX GENDARMERIE MOBILE				26 012,00 €		26 012,00 €	
SENTE R54 LA GRELERIE					20 000,00 €	20 000,00 €	
ETANG INSTALLATION SANITAIRE				19 800,00 €		19 800,00 €	

## 7 - Les perspectives 2021 en fonctionnement et en investissement



### 7-5 budget pluriannuel :

➤ Rappel des projets en autorisation de programme (AP) avec crédits de paiements (CP)

	Montant de l'AP	CP 2020 et antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Observations
Réhabilitation de l'école élémentaire et programme de performance énergétique	1 796 200 €		805 000 €	495 600 €	495 600 €	
Réhabilitation du stade de football de la commune Les Monts d'Aunay	1 440 000 €	100 000 €	1 340 000 €			
Aménagement du bourg de Danvou-la-Ferrière	563 400 €	24 720 €	329 180 €	209 500 €		
Réfection de 2 toitures à l'école élémentaire d'A/O	260 000 €	210 000 €	50 000 €			CP 2021 à revoir (toiture bâtiment George SAND)
Construction d'un centre de secours à Aunay-sur-Odon	237 400 €	237 400 €				Les crédits de reports (59 180 €) seront consommés en 2022



## BP 2021 ESQUISSÉ

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 598 447,80 €	évol %	F O N C T I O N N E M E N T	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 598 447,80 €	évol %
Dépenses de gestion	3 333 471,00 €	2,2%				Contribution directes	1 042 000,00 €	2,0%		
Dépenses except.	10 000,00 €	-14%				Autres impôts et taxes	407 138,00 €	11%		
<i>Dépenses imprévues</i>	97 976,80 €	19%				DGF DSR DNP	1 312 031,17 €	10%		
Intérêt de la dette	37 000,00 €	-33%				Autres dotations et participations	179 430,00 €	22%		
Dotation aux provisions (semi-budgétaire)	- €					Produits de services	114 900,00 €	-21%		
Dotation amortissements (opération d'ordre)	220 000,00 €	10%				Autres recettes de gestion	365 000,00 €	-4%		
Opérations d'ordre (sur opérations de cessions)	- €					Atténuations de charges	20 000,00 €			
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<b>900 000,00 €</b>	<b>35%</b>				Recettes financières	- €			
						Reprise sur provision semi-budgétaire	- €			
					Recettes exceptionnelles	5 000,00 €				
			Opérations d'ordre (travaux en régie, moins value sur cession, subventions amortissables)	60 000,00 €	50%					
			<i>Solde d'exécution</i>	1 092 948,63 €	<b>13%</b>					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			4 491 975,32 €		I N V E S T I S S E M E N T	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			4 491 975,32 €	
Remboursement capital de la dette	180 000,00 €	-23%				Subventions dont reports :				
Subventions d'équipement (Fonds de concours SDEC) hors opérations individualisées	13 471,00 €	-33%				Contrats de territoire (DPT-REGION) - DSIL DETR - Amendes de Police - APCR...	2 087 005,60 €	379%		
Dépenses d'équipement dont reports	4 202 698,00 €	131%				<i>Cessions (024)</i>	58 000,00 €			
						FCTVA, TLE	732 000,00 €	224%		
<i>Dépenses imprévues</i>	35 806,32 €	-11%				Remboursement de la dette du photovoltaïque	3 681,00 €			
Opérations d'ordre	60 000,00 €	50%				Excédent de fonctionnement capitalisé	255 467,04 €			
Opérations d'ordre patrimoniales	- €					Opérations d'ordre patrimoniales	- €			
Opération sous mandat (régularisation)	- €					Amortissements	220 000,00 €	10%		
						Dépôts et cautionnement (locations) et Cinémascope				
					<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<b>900 000,00 €</b>	35%			
			<i>Solde d'exécution</i>	235 821,68 €						



## 8 - Conclusion

**Le budget sera construit sur la base des principes suivants :**

- ✓ La stabilité des impôts directs ;
- ✓ La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme ;
- ✓ Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants ;
- ✓ Le lancement du programme de revitalisation du bourg dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain dans l'objectif de coconstruire avec le citoyen, les entreprises locales, les collectivités territoriales et l'Etat une ville rénovée, attractive et dynamique par le maintien et le développement des commerces et des services, l'encouragement à l'adoption de pratiques écologiques, la valorisation du patrimoine, notamment celui de la reconstruction.
- ✓ La recherche de financements extérieurs et des solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

**L'impact potentiel de la crise sanitaire actuelle sur les recettes pourra amener à des modifications en cours d'année.**

